

Entre Nous

Volume 23, n° 2

juin 1998

Outre l'incarcération



Service correctionnel
Canada

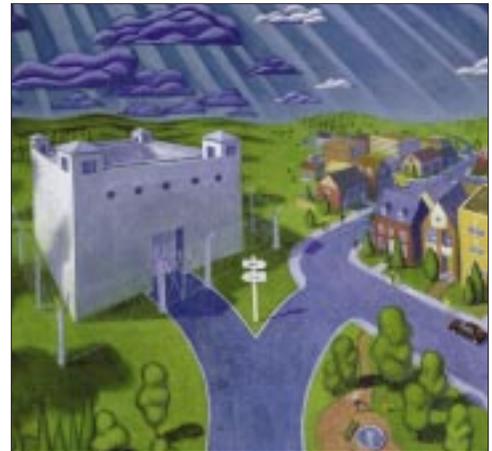
Correctional Service
Canada

Canada

Entre Nous

manchettes ...

<i>L'éditorial du commissaire</i>	1
<i>Le Canada est l'hôte du Symposium international « Outre l'incarcération »</i>	2
<i>Planification et responsabilisation au SCC</i>	9
<i>Le personnel : une ressource importante</i>	10
<i>Notre agent en mission sur la Colline</i>	11
<i>Les bénévoles – une nécessité au SCC</i>	13
<i>Tout est encore possible !</i>	16



Couverture : Outre l'incarcération

articles ...

LE CAHIER SECTORIEL

Établissement Joliette	17
Un projet pilote de médiation	19
Conférence nationale des Aînés et des agents de liaison autochtones	20
CORCAN :	
Collaboration entre le SCC et CORCAN	21
CORCAN a une nouvelle directrice exécutive	22
Points saillants du rapport annuel 1996-1997 de CORCAN	23
Résultats du questionnaire	23

LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

La région de l'Atlantique

Les détenus de Springhill à la foire... d'information	24
L'établissement de l'Atlantique accueille des agents provinciaux	25
La région de l'Atlantique rend hommage aux bénévoles du PAE	26

La région du Québec

Séminaire de perfectionnement des agents de libération conditionnelle	27
Système carcéral haïtien	29

La région de l'Ontario

Le Musée du Service correctionnel du Canada	30
La prison, c'est ma place	35

La région des Prairies

Bureau du règlement des différends	34
Collaboration entre le Collège du personnel des Prairies et CORCAN	35

La région du Pacifique

Exercice PEP – « L'éruption du mont Baker »	36
Une réunion communautaire jugée réussie	37
Cérémonie de fin de programmes à Elbow Lake	37

LA RÉALITÉ CORRECTIONNELLE :

Gérer le risque, équilibrer les droits	38
Mise en liberté	39

Objectifs corporatifs, mesures à prendre et résultats mesurés du succès	40
---	----

Entre Nous est une revue bimestrielle publiée par le Secteur des communications du Service correctionnel du Canada.

Commissaire adjointe – France Lagacé

Rédacteur en chef – Pierre Simard

Rédaction – Louisa Coates

Révision de l'anglais – Diane Morin

Révision du français – Julie Renaud

Services de traduction – Bureau de la traduction

Conception graphique – Phoenix Creative Services

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.

L'équipe d'*Entre Nous* serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion et de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés du point de vue du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faire parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

Let's Talk / Entre Nous

Service correctionnel du Canada

340, avenue Laurier ouest

Ottawa (Ontario) K1A 0P9

Téléphone : (613) 995-5364

Télécopieur : (613) 947-0091

Internet : <http://www.csc-scc.gc.ca>



ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1998

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

Dans le présent document, la forme masculine, qui a valeur de genre neutre, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Éditorial du Commissaire

Chaque jour compte dans notre profession



Le présent éditorial porte sur la réinsertion sociale et l'importance que nous accordons au retour, en toute sécurité et dans les meilleurs délais, des délinquants dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois.

Une analyse de la population carcérale et des délinquants dans la collectivité nous amène à croire qu'environ la moitié des délinquants dont nous sommes responsables devraient être incarcérés et que l'autre moitié devraient être gérés dans la collectivité. En ce moment, les deux tiers environ sont incarcérés, et seulement un tiers sont sous surveillance dans la collectivité.

Il est souhaitable d'en arriver à une distribution plus équilibrée des délinquants entre le milieu carcéral et la collectivité pour plusieurs raisons. Premièrement, la loi nous invite à adopter les mesures nécessaires à la protection du public qui sont le moins restrictives possible. En deuxième lieu, le vérificateur général nous a aidés à trouver des moyens plus efficaces et plus systématiques de planifier et de mettre en œuvre des mesures correctionnelles adaptées à la situation de chacun des détenus. Troisièmement, le solliciteur général m'a demandé d'assurer une répartition plus équilibrée des délinquants. Il existe plusieurs autres raisons, mais, pour l'instant, je n'approfondirai pas davantage la question.

Notre stratégie consistera à accorder de l'importance à chaque jour de la peine, à éliminer le temps perdu ou inactif et à nous concentrer sur ce que nous pouvons faire pour préparer le délinquant (pas seulement son cas !) en vue de son retour dans la collectivité. Une fois le délinquant dans la collectivité, nous ferons tout en notre possible pour éviter de devoir le réincarcérer, en particulier pour violation des conditions de sa mise en liberté.

Nous **ne** demanderons **pas** à la Commission nationale des libérations conditionnelles de changer ses politiques, mais nous lui demanderons de nous aider à mieux répondre aux exigences liées aux dates d'admissibilité établies dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*.

Atteindre la marque de 50/50 d'ici l'an 2000 constituera un défi professionnel, mais pas du tout inatteignable. Pour ce faire, il faudra constamment mettre l'accent sur la réinsertion, **en toute sécurité et dans les meilleurs délais**, des délinquants dans la collectivité. Chaque étape compte, chaque jour est important.



Ole Ingstrup
Commissaire
Service correctionnel du Canada

Nouvelles & Notes

- Le site Web du SCC vaut la peine d'être visité. Constatez par vous-même à l'adresse <http://www.csc-scc.gc.ca>.
- Il est important pour nous d'avoir votre point de vue ! Veuillez faire parvenir vos observations au : Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Le Canada est l'hôte du Symposium international « Outre l'incarcération »

par M^{me} Louisa Coates, Secteur des communications

Au cours du mois de mars de cette année, le commissaire Ole Ingstrup et le Service correctionnel du Canada (SCC), en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et l'Université Queen's, ont accueilli des participants du monde entier à l'occasion du premier symposium international jamais organisé sur le thème « Outre l'incarcération ». Le symposium a eu lieu à Kingston en Ontario. Quarante-deux délégués provenant de 35 pays ont participé à la rencontre.

Le but de cette conférence de quatre jours était de réfléchir sur la question de l'augmentation de la population carcérale dans le monde et de trouver des solutions de rechange à l'incarcération afin de réduire les taux d'incarcération et de créer un environnement plus sécuritaire au sein des collectivités.

Deux conférences internationales sur l'augmentation des populations carcérales ont eu lieu au cours de la présente décennie, l'une en Norvège et l'autre en Finlande. Mais le symposium canadien de 1998 avait un aspect unique. Il devait mettre en lumière les solutions de rechange à l'incarcération qui sont actuellement mises en oeuvre dans le monde. D'où le titre du symposium : « Outre l'incarcération ».

Le symposium a été organisé par le directeur des Affaires internationales du SCC, M. Peter Cummings, qui a organisé le programme et choisi les conférenciers, avec l'aide de la directrice générale, M^{me} Karen Wiseman, et d'une équipe compétente de professionnels.

« Ce fut un véritable succès, a déclaré M^{me} Wiseman. Je crois qu'on développera davantage les solutions de rechange proposées au cours de cette



Les membres du comité d'organisation du symposium
Rangée arrière, de gauche à droite : M^{me} Olivia Nixon, M^{me} Carole Binette, M^{me} Catherine Cox, M^{me} Francine Deschamps, M^{me} Carolle Lavallée, M. Ron Fairley, M^{me} Rita Rouleau et M^{me} Bonnie Machabee
Rangée avant : M. Moe Royer, M^{me} Karen Wiseman et M. Peter Cummings

réunion. La résolution qui a été adoptée à la fin de la conférence appuie nos efforts. » Le dernier jour, une résolution spontanée et appuyée par tous les participants a été adoptée afin de conserver les liens établis au cours du symposium en créant une « Association internationale pour le progrès dans le domaine correctionnel ». « Cette association sera importante pour les systèmes correctionnels dans l'avenir », a affirmé M^{me} Wiseman.

Le symposium comportait un programme de conférences et de discussions très bien établi. Les invités sont arrivés le dimanche 15 mars, au Donald Gordon Centre à Kingston où ils ont été accueillis par le commissaire Ingstrup qui a prononcé le discours de bienvenue. Lundi, les participants ont entamé trois jours d'intenses discussions; dans la soirée du mardi, le Solliciteur général Andy Scott s'est adressé au groupe et a prononcé un discours éloquent et convaincant en mettant l'accent sur des services correctionnels efficaces et sur la participation de la collectivité dans

laquelle il est souvent possible de mieux gérer les délinquants. Un banquet a eu lieu dans la soirée du mardi et, mercredi, M. Ingstrup, dans une brève allocution, a résumé les conclusions de la conférence. Jeudi, les participants ont été invités à visiter les établissements fédéraux de Kingston.

DISCOURS-PROGRAMME

Le commissaire Ingstrup a ouvert le symposium en prononçant un discours-programme avec l'humour, le ton chaleureux et la perspicacité qui lui sont propres.

« Nous sommes ici pour examiner la question de l'utilisation excessive de l'incarcération et pour explorer les solutions qui s'offrent à nous. Nous sommes ici pour trouver comment bâtir des collectivités plus sécuritaires et comment élaborer de nouvelles approches ensemble. Nous sommes ici pour trouver d'autres solutions que l'incarcération », a-t-il dit au groupe.

Les deux principaux thèmes qu'il a abordés dans son discours, notam-

ment que l'échange de l'information est essentiel si nous voulons nous entraider dans la résolution de problèmes communs et que les gouvernements doivent se pencher sur la question de l'accroissement de la population carcérale afin de trouver différentes solutions de rechange à l'incarcération, résumant bien le but de la conférence.

L'entraide

Monsieur Ingstrup a déclaré aux délégués que nous pouvons faire beaucoup pour l'entraide et l'échange. « Nous partageons une noble mission, nous subissons pratiquement les mêmes influences et nous faisons face aux mêmes problèmes, nous partageons les mêmes idées fondamentales en ce qui concerne les solutions. Nous pouvons profiter de l'expérience de chacun et nous entraider », a-t-il dit au groupe. Il a fait allusion aux systèmes correctionnels d'antan, dans lesquels les fonctionnaires travaillaient derrière des murs de pierre et se confinaient à leur établissement. La mondialisation a créé un *voisinage* dans le domaine de la justice pénale et, maintenant, il nous incombe de créer une *fraternité* dans le domaine de la justice pénale pour servir et protéger les citoyens, a-t-il affirmé.

Monsieur Ingstrup a encouragé les délégués à conserver leurs liens d'amitié sur le plan professionnel et à les favoriser. Il a affirmé que, dans un

poème, ses ancêtres avaient écrit qu'il fallait parcourir régulièrement le sentier de l'amitié pour empêcher les mauvaises herbes – nos différences – de croître et de nous séparer.

« Assurons-nous que nous garderons présente à l'esprit cette collectivité professionnelle lorsque nous reprendrons le travail chacun de notre côté, en essayant de résoudre nos difficultés particulières. Assurons-nous que nous pouvons nous entraider lorsque les contretemps et les contre-coups inévitables surviendront, et lorsque d'autres vous diront qu'il faut augmenter l'incarcération et diminuer les programmes ».

L'augmentation du taux d'incarcération

Le commissaire a brossé un tableau de la dure réalité de l'environnement correctionnel d'aujourd'hui : le nombre de détenus et le taux d'incarcération dans le monde augmentent, même dans les pays où le taux de criminalité est stable ou diminue. « Au Canada, le taux de criminalité a baissé de 13 p. 100 entre 1991 et 1996 et, en même temps, la population carcérale des établissements fédéraux a augmenté de 21 p. 100. » Il a soutenu qu'il n'a pas été prouvé qu'il existait un lien entre l'incarcération et la sécurité de la collectivité, puisque les éléments de preuve démontrent que la prison a peu d'influence sur la criminalité. Une longue incarcération

n'a pas plus de pouvoir de dissuasion qu'une peine plus courte.

Monsieur Ingstrup a donné un aperçu des difficultés auxquelles sont confrontés ceux qui travaillent dans le domaine correctionnel. D'après lui, la perception que le public a de la criminalité influence les dirigeants politiques et les lois. Mais lorsque le public réagit face à un crime dont il est mis au courant, réclame-t-il des peines d'emprisonnement plus longues ou une plus grande sécurité dans la collectivité, a-t-il demandé. Probablement, une plus grande sécurité dans la collectivité. Donc, le défi à relever consiste à convaincre le public que des peines longues et sévères ne rendent pas les collectivités plus sécuritaires.

Le commissaire a ajouté que même si de nombreux travailleurs correctionnels, y compris les participants au symposium, partagent une mission commune – assurer la sécurité de la société – les interprétations relatives à la façon d'y parvenir peuvent varier, allant de la privatisation des prisons à l'utilisation de camps de type militaire, la peine capitale, la justice réparatrice ou des programmes pour délinquants.

Selon M. Ingstrup, l'utilisation de ressources limitées pour incarcérer des délinquants diminuent la possibilité de mettre sur pied des initiatives qui pourraient changer le secteur correctionnel, telles que des programmes pour les délinquants et la création



La sous-commissaire principale du SCC, M^{me} Lucie McClung et le commissaire Ole Ingstrup



De gauche à droite : M. Paul Henderson, Royaume-Uni; M^{me} Sally Hillsman, États-Unis; M^{me} Josine Junger-Tas, Pays-Bas et M. Ralph Perry, Royaume-Uni

d'un réseau de soutien dans la collectivité. « Nous nous sentirons beaucoup mieux si nous agissons à partir de ce que nous savons : nous savons que nous devons nous efforcer de réduire le taux d'incarcération et nous concentrons sur les problèmes et les solutions que nous avons en commun », a-t-il souligné.

Il a annoncé aux participants qu'une conférence internationale sur les approches autochtones des services correctionnels aura lieu cet automne. Il souhaitait, a-t-il dit, que le symposium ait des répercussions positives sur le système correctionnel des délégués. « Les besoins sont urgents et le moment est approprié », a-t-il conclu.

LES THÈMES DE LA CONFÉRENCE

Plus de 30 communications sur les deux thèmes suivants ont été présentées : l'incarcération n'est pas la solution à la criminalité et il existe différentes solutions de rechange à toutes les étapes du processus correctionnel. Les conférenciers qui ont participé au symposium provenaient de différents milieux : il y avait des juristes, des universitaires, des spécialistes de la libération conditionnelle, des travailleurs sociaux et des fonctionnaires. « Ce fut une occasion pour toutes sortes de professionnels de se rencontrer et d'examiner les solutions de rechange à l'incarcération », a affirmé M. Cummings.

Le symposium portait sur les six sujets suivants : les populations carcérales, la phase préalable à la décision ou au procès, la phase de la décision, le régime correctionnel et la mise en liberté sous condition, les bonnes et les mauvaises méthodes pour réduire le nombre des détenus, et les leçons que nous avons tirées et l'orientation que nous allons suivre.

L'importance et les causes de la croissance de la population carcérale

Dans sa présentation, M. Roy Walmsley de la direction de la recherche et des statistiques du ministère de l'Intérieur du Royaume-Uni a déclaré que dans la plupart des pays



Ci-dessus, le commissaire Ole Ingstrup signe le protocole d'entente avec M. Richard Tilt du Royaume-Uni et avec M. Vytautas Pakalniskis de la Lituanie, ci-dessous.



Des délégués du symposium, M. Mohamed Zeid et M^{me} Loreta Toraborelli, tous les deux de l'Italie

occidentaux, de même que dans la plupart des pays de l'Asie et de la région du Pacifique, à l'exception du Japon, le nombre des personnes emprisonnées pour des infractions sans violence ne cesse d'augmenter. Aux États-Unis (É.-U.) la population

carcérale a doublé au cours des vingt-cinq dernières années; la plupart des incarcérations sont dues à des infractions liées à la drogue.

D'après M. Walmsley, le taux d'incarcération est probablement plus élevé

parce que l'augmentation du taux de criminalité crée une inquiétude nationale et entraîne une détention rapide et des peines plus longues; les peines plus longues augmentent le nombre de détenus (en Angleterre, la prolongation de la peine moyenne, qui est passée de vingt et un à vingt-trois mois, a ajouté 4 000 personnes à la population carcérale); les médias sont à l'affût de crimes qui font sensation pour vendre et ne sont pas intéressés par les « bonnes nouvelles » relatives au milieu correctionnel; et les modifications législatives reflètent souvent les réactions du public face à des crimes particuliers, mais rares. Lorsque le degré d'inquiétude d'une société diminue, le taux d'incarcération diminue aussi, a-t-il affirmé.

Madame Julita Lemgruber, assistante technique du Secrétaire de la Justice, a déclaré que l'Amérique latine est la société la plus violente au monde. Au Brésil, la pauvreté urbaine a augmenté le nombre des délits mineurs qui sont punis par l'incarcération. À Rio de Janeiro, une femme a volé deux boîtes de couches et a été emprisonnée pendant deux ans, ce qui a coûté 120 000 dollars américains aux contribuables.

Monsieur John Gorczyk, commissaire du Vermont Department of Corrections, a déclaré que les recherches indiquent que l'incarcération ne réussit que dans le cas des délinquants très violents qui présentent un risque élevé, alors que le comportement des autres détenus se détériore après l'incarcération. Il a ajouté que, dans le Vermont, les ressources affectées à la police et à la protection sont beaucoup plus élevées

que celles qui sont affectées à la prévention et au traitement.

Le juge E.O. O'Kubasu de la Cour suprême du Kenya a déclaré que les 28 000 délinquants de son pays sont logés dans un espace carcéral prévu pour 10 000 détenus et que le concept de l'emprisonnement comme mesure de punition n'existe pas dans la société africaine traditionnelle.

En Australie, l'augmentation du taux d'incarcération peut être attribuée à l'utilisation réduite de la réhabilitation pour bonne conduite et à l'imposition d'une peine minimale obligatoire, alors qu'au Canada, des peines plus longues et l'utilisation restreinte de la mise en liberté sous condition ont causé une augmentation.

La phase préalable à la décision

Les conférenciers ont donné un aperçu de différentes solutions de rechange innovatrices à l'incarcération.

Monsieur Ralph Perry du service de police de la vallée de la Tamise, en Angleterre, a décrit un projet que son service a mis sur pied pour contrer les causes de la criminalité juvénile. En travaillant avec les jeunes contrevenants après leur première infraction, la police « met en garde » le délinquant, en utilisant le modèle de la justice réparatrice. Les jeunes sont habituellement pleins de remords et les victimes plus indulgentes lorsqu'on utilise ce système basé sur la conférence et dirigé par la police.

Le juge Fred McIlrea a décrit le modèle de la conférence avec le groupe familial dont les programmes communau-

taires ont réduit le nombre des jeunes contrevenants de 40 p. 100 en Nouvelle-Zélande.

Monsieur Alan Leschied de la London Family Group Court Clinic a indiqué que le nombre de jeunes contrevenants a doublé en Ontario en dépit d'une baisse du taux de criminalité au cours des cinq dernières années – et que 80 pour cent des ressources sont affectées à l'incarcération ou à des programmes médiocres. Il a déclaré que les interventions à l'âge préscolaire, comme celles qui sont offertes par son centre de santé mentale pour enfants, peuvent épargner 16 000 \$ par enfant parce qu'elles diminuent le nombre des jeunes contrevenants et des services dont ils auront besoin.

Monsieur Phil Murray a fait savoir aux participants au symposium que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) reconnaît maintenant la sagesse du système de justice traditionnel autochtone et qu'elle utilise des tribunes communautaires de justice pour résoudre de nombreux conflits. Depuis 1996, environ 65 personnes autochtones et non autochtones ont évité une procédure judiciaire en utilisant les tribunes.

La phase de la décision

Monsieur Mark Mauer, directeur adjoint du projet relatif à la détermination de la peine aux É.-U., a déclaré que la réforme de la détermination de la peine est très difficile aux É.-U. parce qu'on se concentre plus sur la punition que sur la réadaptation. Il a dit que le nombre des délinquants aux É.-U. est six fois plus élevé aujourd'hui qu'il y a 25 ans, cette augmen-



M^{me} Lenka Ourednickova,
République tchèque et
M. Oto Lobodas,
République slovaque



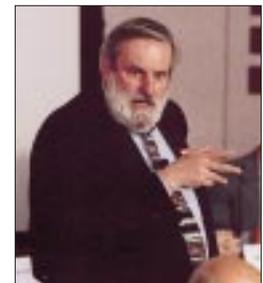
M. Fred McElrea,
Nouvelle Zélande



M. Linton Smith,
Canada



M. Michael Sibbett,
États-Unis



M. Don Andrews,
Canada

tation étant due principalement à la lutte contre les stupéfiants. Alors que les politiciens disent « soyons durs » et offrent peu d'options à part la prison aux juges, les travailleurs communautaires disent « essayons des solutions de rechange ».

Le Juge Paddington Garwe de la Cour suprême du Zimbabwe a affirmé que les ordonnances de services communautaires utilisées dans son pays sont une mesure efficace dans les pays en développement, car elles sont moins coûteuses que la probation et sont fidèles à la tradition du pays qui laisse à la collectivité le soin de résoudre elle-même ses conflits.

Le juge Linton Smith de la Saskatchewan a décrit les cercles de la détermination de la peine autochtones et a indiqué que beaucoup moins de personnes iraient en prison si les collectivités pouvaient utiliser ce système de résolution face à face.

Le régime correctionnel et la mise en liberté sous condition

Monsieur Willie Gibbs, président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, a révélé aux délégués que la mise en liberté sous condition ou le *Ticket of Leave* avait commencé en 1898, et, aujourd'hui, il y a 13 000 délinquants sous responsabilité fédérale et provinciale en liberté conditionnelle au Canada. D'après lui, les prisons sont nécessaires, de même que les hôpitaux le sont, et il préfère les appeler des établissements correctionnels, car, de cette façon, on insiste sur la réadaptation plutôt que sur la punition.

Monsieur Friedrich Losel de l'Université d'Erlangen, en Allemagne,

a dit au groupe que ses recherches montrent que les programmes aident les délinquants, mais ils doivent être adaptés à chaque cas particulier et nécessitent un suivi afin d'être efficaces. Monsieur Don Andrews de l'Université Carleton, à Ottawa, a affirmé que ses recherches l'avaient conduit à conclure que si l'on offre des programmes appropriés à un délinquant, le risque de récidive est réduit et la réinsertion sociale a plus de chances de réussir.

Monsieur Michael Sibbett, président de la Board of Pardons and Parole de l'État de l'Utah, a établi une analogie en racontant une expérience qu'il avait vécue enfant, dans un ranch. Si vous prenez un chien méchant, a-t-il dit, et que vous l'attachez en lui jetant un os tous les deux jours, il restera un « chien méchant et dangereux ». Mais si vous prenez ce chien et que vous le traitez avec respect en le faisant participer à sa propre réadaptation, il deviendra un partenaire à part entière dans le processus et, peu à peu, il pourra mener une vie indépendante et responsable.

Comment réduire les populations carcérales ?

D'après M. Matti Joutsen de l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance en Finlande, il est essentiel d'obtenir l'approbation du gouvernement et l'appui du public pour des solutions de rechange à l'incarcération, de les rendre accessibles au système juridique, de fournir les ressources financières et professionnelles requises et d'obtenir le soutien de ceux qui travaillent dans le domaine pour que ces solutions de rechange soient adoptées.

Monsieur Tapio Lappi-Seppala de l'Institut national de recherche sur la politique juridique de Finlande a déclaré que le taux d'incarcération en Finlande a baissé; il est passé de 120 délinquants par 100 000 habitants à 80 parce que l'idéologie sociale a changé : on insiste plus sur la prévention et on utilise les prisons seulement pour les délinquants dangereux. Les solutions de rechange comprennent des amendes ou des peines conditionnelles.

Quelle orientation faut-il suivre ?

Monsieur Carl Keane de l'Université Queen's a affirmé que les solutions de rechange peuvent fonctionner, mais elles doivent avoir l'appui du gouvernement qui lui-même dépend du public, un groupe qui n'est pas aussi punitif qu'on pourrait le croire. D'après M. Keane, si l'on veut définir le profil global d'un délinquant, on peut dire qu'il s'agit en général d'un membre d'un groupe minoritaire, d'un autochtone, d'une personne à faible revenu ou d'une personne qui a affaire aux stupéfiants.

Monsieur Keane a résumé les deux thèmes du symposium : nous pouvons améliorer le système correctionnel en utilisant le cautionnement, la libération conditionnelle, la probation et les services communautaires et nous devons modifier notre façon de penser et être prêts à accepter de faire des changements majeurs, par exemple avoir recours à des cercles pour la détermination de la peine plutôt qu'à une décision du tribunal, pour lutter contre la criminalité.

Monsieur Mark Mauer a souligné le pouvoir considérable des médias et a



M. Vitolds Zahars,
Lettonie



M. Stephen Carter,
États-Unis



M^{me} Julita Lemgruber,
Brésil



M. Ko Akatsuka,
Japon



M. Edward Zamble,
Canada

déclaré qu'il faudrait les inciter à poser les questions pertinentes lorsqu'ils enquêtent sur un crime. Où le délinquant a-t-il obtenu l'arme ? Quels sont les stupéfiants en jeu dans ce cas ? Quels sont les liens familiaux ? Les réponses à ces questions empêcheront les médias de faire des reportages à sensation qui peuvent causer des préjugés.

Conclusion

Le directeur des Affaires internationales, M. Peter Cummings, a affirmé que le symposium était une étape vers la promotion de réformes et la réduction de la population carcérale. « Nous avons trouvé des moyens pour réduire les coûts de l'incarcération et la conférence a contribué à promouvoir la mission et la philosophie du SCC dans le monde entier. »

Les professionnels des services correctionnels venus des quatre coins du globe semblent prêts à utiliser différentes solutions de rechange à l'in-

carcération. L'utilisation par le Japon de la déjudiciarisation dans le cas de la délinquance juvénile et des condamnations avec sursis dans le cas des adultes, la redéfinition par la Finlande des lois concernant le vol et la conduite avec facultés affaiblies, l'insistance sur la médiation en Belgique, l'utilisation des amendes dans le système américain de détermination de la peine, les programmes et la probation pour réadapter les délinquants en Nouvelle-Zélande, l'utilisation de programmes par le Canada, toutes ces solutions sont le reflet de l'orientation future que prendront les systèmes correctionnels.

Les délégués ont convenu qu'ils devront convaincre leur gouvernement et le public que les solutions de rechange à l'incarcération sont logiques au point de vue économique et contribuent plus à assurer la sécurité des collectivités que l'incarcération.

Dans son discours de clôture, le commissaire Ingstrup a dit à ses collègues

que nous sommes au coeur d'un milieu correctionnel en évolution et que le dialogue est nécessaire.

« J'ai été frappé par le fait que nous sommes tous préoccupés par les mêmes problèmes qui se résument à cinq environ. Nous devons trouver des moyens de travailler ensemble d'une manière plus efficace et de continuer à être attentifs aux systèmes qui existent dans les autres pays », a-t-il déclaré. Il a cité les vers suivants de Robert Service, un poète canadien bien connu qui a écrit :

*Dieu merci, il y a une terre au-delà
Pour nous qui avons suivi le droit chemin
Une vision à chercher, un sommet à atteindre
Une justice qui jamais ne faillit.*

Faisons que notre « terre de cet au-delà » soit notre « terre au-delà des prisons ». C'est le message qu'il a laissé aux délégués.

Commentaires des délégués sur le symposium « Outre l'incarcération »

Madame Loraine Berzins, Canada – Je pense qu'on a examiné les enjeux avec beaucoup d'honnêteté. Il est facile de retomber dans les anciens pièges et il est important que nous obtenions la participation des victimes et des membres de la collectivité dans le processus pour qu'ils voient par eux-mêmes les problèmes qu'il faut aborder.

Monsieur Ko Akatsuka, Japon – Nous avons un faible taux d'incarcération, mais c'est très relatif parce que le public japonais pense qu'il est élevé. La conférence a élargi mes horizons et m'a permis de mieux comprendre mon propre pays.

Madame Josine Junger-Tas, Pays-Bas – Il s'agissait d'une réunion de personnes qui veulent les mêmes choses. Beaucoup luttent pour apporter des changements et cela aide à rencontrer des pairs, en ce cas.

Monsieur Sanidié Touré, Mali – Le symposium a été bien organisé. L'Afrique comprend 50 pays et nous devons les aider sur le plan technique et sur d'autres plans pour qu'ils trouvent des mesures de rechange à l'incarcération.

Monsieur Willie Gibbs, Commission nationale des libérations conditionnelles, Canada – Tous ont réalisé, à quelques exceptions près, que le surpeuplement carcéral est un problème, qui n'existe pas seulement ici, au Canada. Ce fut une excellente conférence.

Monsieur Zong-Xian Wu, Chine – J'ai eu une abondante documentation et j'ai appris beaucoup de choses au sujet des autres pays, particulièrement en ce qui concerne la réduction de la population carcérale.

Madame Lenka Ourednickova, Tchécoslovaquie – La chose la plus importante n'est pas seulement l'information, mais le « sentiment » que nous trouvons ensemble des solutions.

Monsieur Attila Hevenyi, Hongrie – J'ai appris que d'autres mesures de punition sont très utiles. Nous le faisons, mais pas assez.

L'allocution du Solliciteur général Andy Scott

– Monsieur Andy Scott a traité des « services correctionnels efficaces » et a insisté sur la participation de la collectivité pour atteindre ce but. Au mois de mars cette année, son ministère a entrepris un sondage auprès du public sur la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* – le cadre législatif à jour pour le système correctionnel fédéral et la mise en liberté sous condition – afin de recueillir l'opinion des Canadiens sur les améliorations qu'ils souhaiteraient voir apporter au système correctionnel. Il a déclaré aux participants à la conférence que les gouvernements dépensent 2 milliards de dollars par année pour incarcérer des détenus sous responsabilité fédérale et provinciale, alors que la surveillance communautaire ne coûte qu'une fraction de cette somme. Monsieur Scott a souligné qu'en travaillant ensemble les gouvernements et les collectivités peuvent créer un « système correctionnel efficace ».

Un échange entre les nations

– Le symposium a donné au Canada l'occasion de signer des accords historiques avec deux autres pays. Les protocoles d'entente signés entre le Canada et le Royaume-Uni et le Canada et la Lituanie prévoient que ces pays collaboreront et travailleront conjointement pour améliorer leur système correctionnel et pour promouvoir l'échange de l'information. Le Canada a déjà signé deux autres protocoles d'entente avec les États-Unis et la Suède.

Les organisateurs – Madame Tanya Gurberg a assumé la lourde tâche qui consistait à planifier le programme et à communiquer avec les conférenciers de l'étranger. Les autres intervenants clés comprenaient M^{me} Rita Rouleau, M^{me} Catherine Cox et M. Moe Royer de l'administration centrale, ainsi que M. Ron Fairley de l'établissement de Pittsburgh. Des intervenants à l'extérieur du SCC ont également apporté une aide substantielle : M. David Horne, membre de la GRC, Réseau de recherche sur le crime et la justice, M. David Rushton de l'ACDI, M. Carl Keane et M. Ed Zamble de l'Université Queen's. La bonne marche et l'administration de la conférence sont dus aux efforts de M. Brian Ham, de M^{me} Carolle Lavallée, de M^{me} Francine Deschamps et de M^{me} Carole Binette.

Les questions financières – Au Canada, il en coûte 50 000 \$ par année pour incarcérer un détenu sous responsabilité fédérale, alors qu'il n'en coûte que 32 000 \$ pour le placer dans un centre correctionnel communautaire et 9 000 \$ pour surveiller un détenu en liberté conditionnelle. En Ontario, où nous dépensons 11 000 \$ par année par lit, par jeune contrevenant pour répondre aux désirs du public qui réclame une plus grande sévérité face à la criminalité, nous devons dépenser plus d'un million de dollars par année pour ajouter 10 lits. Aux É.-U., il en coûte 50 \$ par jour pour garder un délinquant en prison, alors que la probation coûte de 3 \$ à 9 \$ par jour. La population carcérale a doublé au cours de la dernière décennie, et un total de 100 millions de dollars par jour est dépensé pour assurer les services relatifs à la probation, à la libération conditionnelle et à l'incarcération. « L'unique élément qui pourra changer le cours de cette immense organisation aux É.-U. est l'économie », a déclaré M. Stephen Carter de Carter Goble Associates.

Mots de remerciement

– Monsieur Paolo Canevelli, Italie – Nous sommes convaincus que le symposium a été un grand succès. Les sujets très intéressants qui ont été choisis et qui traduisent bon nombre de nos préoccupations n'ont fait qu'augmenter son importance.

Monsieur Roy Walmsley, Angleterre – Je vous remercie infiniment de m'avoir invité à cet excellent symposium qui a eu lieu à Kingston, la semaine dernière. Comme vous le savez, il a eu un grand succès et je vous félicite pour le travail considérable que vous et votre personnel avez accompli.

Monsieur David Biles, Australie – Veuillez accepter mes plus sincères félicitations pour la merveilleuse conférence et aussi mes remerciements sincères pour m'avoir permis d'y participer. La conférence a été un grand succès et une expérience enrichissante.

Les discours du commissaire du SCC dans l'Internet

Les plus récents discours du commissaire Ole Ingstrup peuvent être consultés dans le site Internet du SCC, à l'adresse <http://www.csc-scc.gc.ca>. On y retrouve notamment les discours prononcés en mars 1998 lors de la conférence des agents de gestion des cas, de la conférence nationale sur la gestion des maladies transmissibles en milieu correctionnel et du symposium « Outre l'incarcération ». Cette section de notre site Internet est régulièrement mise à jour.

Planification et responsabilisation au SCC

par M^{me} Dena Hendin, Planification stratégique, Secteur du développement organisationnel, AC

Pourquoi avons-nous besoin d'un processus de planification et de responsabilisation clair et facile à comprendre ?

Le processus de planification et de responsabilisation du Service correctionnel du Canada (SCC) est un moyen de permettre que chacun d'entre nous oriente ses activités vers la réalisation du mandat et de la Mission du SCC. Il permet aussi à l'organisme de se conformer à ses obligations de rendre compte au Parlement et au Cabinet, entre autres au moyen de rapports comme le *Rapport sur les plans et priorités*, le *Plan d'activités* et le *Rapport sur le rendement*. Il fournit le cadre de responsabilité du SCC.

En d'autres mots, le processus de planification et de responsabilisation est un moyen de planifier et de gérer les activités et les ressources du SCC d'une manière efficace, efficiente et bien déterminée. Il montre l'orientation stratégique du SCC et permet de mesurer le rendement de l'organisme.

Ce processus est-il nouveau ?

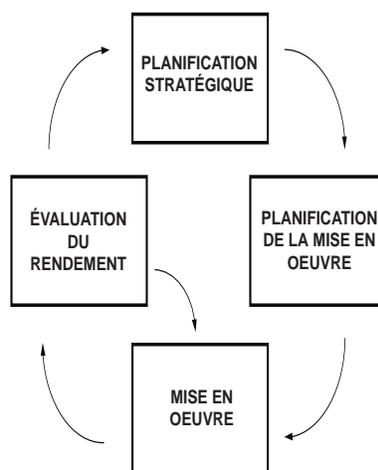
Non. Nous avons toujours eu des processus de planification et de responsabilisation. Toutefois, on reconnaît maintenant de plus en plus que : a) la planification et la responsabilisation ne sont pas des processus séparés; b) chaque employé d'une organisation a un rôle à jouer dans le processus et que, par conséquent, il est essentiel que tous comprennent le fonctionnement du processus.

En quoi consiste le processus de planification et de responsabilisation du SCC ?

Le processus de planification et de responsabilisation du SCC comprend quatre groupes d'activités :

- planification stratégique;
- planification de la mise en oeuvre;
- mise en oeuvre; et
- évaluation du rendement.

Ce processus est continu et plusieurs activités se déroulent en même temps. Le diagramme qui suit illustre les relations entre les principales composantes du processus :



Qu'est-ce que cela signifie pour chacun de nous ?

Quel que soit l'endroit où vous travaillez au SCC, vous avez un rôle à jouer dans le processus de planification et de responsabilisation.

La planification stratégique : Les planificateurs de l'administration centrale (AC) et des administrations régionales (AR) effectuent régulièrement des analyses de l'environnement et recueillent de l'information du plus grand nombre de sources possible. Si, par exemple, vous lisez un article

intéressant, si vous découvrez un site web pertinent, si vous entendez parler de la réunion d'un groupe de votre collectivité, cette information pourrait se révéler utile. Les planificateurs coordonnent et analysent l'information, mais ils comptent beaucoup sur les autres – peu importe leur lieu de travail au SCC ou la nature de leur travail – pour les aider à recueillir de l'information pertinente. Vous pouvez transmettre l'information dont vous disposez à l'administrateur régional, Planification et Politiques, à l'AR (si l'information concerne la région) ou à la Direction générale des politiques et de la planification stratégique, à l'AC.

La planification de la mise en oeuvre : Un ensemble de priorités établies par le Comité de direction découlent des activités de planification stratégique. Ces priorités sont énoncées sous la forme d'objectifs corporatifs, qui s'étendent en général sur une période d'un à trois ans. À partir de ces objectifs corporatifs, on élabore des contrats de responsabilité et des plans de travail. Ces plans indiquent ce que chaque unité de travail fera pour contribuer à la réalisation de chacun des objectifs corporatifs. Dans certains secteurs ou régions, tous les membres de toutes les unités de travail participent à la préparation des plans de travail. Si ce n'est pas le cas à l'endroit où vous travaillez, demandez de consulter le plan de travail de votre unité et examinez les engagements qui ont été pris. En bout de ligne, chacun d'entre nous a la responsabilité d'orienter son travail vers la réalisation des priorités qui ont été établies.

La mise en oeuvre : La mise en oeuvre des plans de travail couvre un grand nombre d'activités; il peut s'agir par exemple d'augmenter les contacts quotidiens avec les détenus, ou encore de changer des méthodes, des politiques ou des outils afin qu'ils puissent nous permettre de mieux atteindre les

objectifs fixés. L'étape de la mise en œuvre s'est toujours avérée la plus difficile au SCC, comme dans beaucoup d'organismes. Que vous participiez directement à la planification ou à la mise en œuvre, que vous travailliez dans un bureau, dans la rotonde d'un établissement correctionnel ou dans un établissement résidentiel communautaire, votre participation à la mise en œuvre des plans de travail est importante.

L'évaluation du rendement : Les progrès réalisés par rapport à la réalisation des objectifs corporatifs sont mesurés de façon régulière. Les évaluations, les vérifications et les enquêtes permettent de recueillir des données importantes sur la situation et sur les moyens d'améliorer les choses. Toutefois, l'évaluation que fait chaque employé de l'efficacité des méthodes, des politiques et des pratiques est tout aussi importante. Nous devrions tous, à l'occasion, déterminer ce qui pourrait

ou devrait être fait de façon différente pour que notre travail soit plus efficace.

Si nous participons tous à ce processus, le SCC pourra compter sur :

- une planification stratégique pertinente;
- une planification minutieuse de la mise en œuvre;
- une mise en œuvre efficace et efficiente des plans de travail; et
- une évaluation sérieuse du rendement.

Comment obtenir plus de renseignements ?

La Direction générale de la planification stratégique de l'AC, en consultation avec d'autres secteurs et avec les régions, a préparé un document inti-

ulé *Planification et responsabilisation – Guide à l'intention des cadres et des employés*. Pour obtenir un exemplaire de ce guide, vous pouvez communiquer avec nous au (613) 995-4376 ou nous transmettre votre demande par télécopieur au (613) 943-0715.

Personnes-ressources :

- Atlantique (506) 851-6305
- Québec (514) 967-3319
- Ontario (613) 545-8284
- Prairies (306) 975-6991
- Pacifique (604) 870-2647

Le personnel : une ressource importante

par M^{me} Louisa Coates, Secteur des communications

Selon M. Drury Allen, directeur de la Planification stratégique au SCC, le personnel se demande peut-être pourquoi on a décidé de publier l'ouvrage *Planification et responsabilisation – Guide à l'intention des cadres et des employés* au printemps 1998 plutôt qu'à un autre moment.

Il est essentiel, comme l'a dit M. Allen, que le SCC soumette des rapports pertinents au Parlement. Au cours des dernières années, le Service s'est rendu compte que les employés ne comprenaient pas bien les relations entre les différents documents de planification et de rapport. Une équipe de l'AC a donc rédigé ce guide pour aider les employés à déterminer

comment ils pourraient apporter leur contribution au travail du Service. Le guide a été publié au printemps, période où de nouvelles priorités sont établies pour les trois prochaines années.

« Le guide brossera un tableau complet de la situation et montrera aux employés comment ils peuvent jouer un rôle efficace au sein du SCC, a dit M. Allen. Il nous reste encore tellement à faire, à l'administration centrale, pour expliquer au personnel en quoi consiste la planification et comment il peut y participer. Nous voulons que les employés sachent que nous tenons compte de leurs suggestions. »

« Il arrive parfois, à l'administration centrale, que nous travaillions en

vase clos et que nous tenions pour acquis que le personnel opérationnel comprend le rôle qu'il peut jouer dans l'orientation future du Service et les plans stratégiques. Nous voulons que le personnel sache que le travail qu'il accomplit quotidiennement a de la valeur, que ses efforts sont remarqués et qu'il fait partie d'une grande équipe. »

« Nous nous sommes efforcés de rédiger un guide qui soit utile aux employés du SCC et aux divers intervenants, y compris le grand public avec qui nous travaillons de façon régulière. Ce guide montrera notre volonté de faire preuve de transparence, d'ouverture et de responsabilité dans tout ce que nous entreprenons. »

Notre agent en mission sur la Colline



Mars 1998 - Forum pour jeunes Canadiens – Colline du Parlement (M. Don Robinson, en haut à droite)

par M^{me} Louisa Coates, Secteur des communications

Qu'obtient-on si l'on met ensemble de la musique celtique, un agent de correction et 115 étudiants débordant d'énergie ? On obtient un mélange unique de sons de cornemuse gaélique, d'échanges d'information et d'enthousiasme délirant, le tout comprimé dans une seule semaine.

Naturellement, il a fallu compter plus de sept jours pour préparer la rencontre entre l'agent de correction Don Robinson et les étudiants d'école secondaire exubérants, mais les résultats de cette rencontre ont été aussi étonnants que le point de départ de toute cette aventure.

Monsieur Robinson, agent correctionnel à l'établissement de Dorchester dans la région de l'Atlantique, en est venu à se rendre sur la Colline du Parlement à la tête d'un groupe d'étudiants à la suite d'une rencontre fortuite avec M^{me} Clare Baxter, directrice générale du Forum pour jeunes Canadiens. Ces deux personnes ont toutes deux étudié la musique au Cape Breton Gaelic College of Performing Arts : M^{me} Baxter, le violon et M. Robinson, la cornemuse. Toujours à l'affût de nouveaux guides pour étudiants, M^{me} Baxter avait remarqué que M. Robinson possédait le don de mettre les gens à l'aise; c'est pourquoi elle l'a invité à titre de conseiller dans le cadre du programme de son organisme pour 1998. C'est tout un honneur, compte tenu du fait que 140 person-

nes avaient présenté leur candidature, alors qu'il n'y avait que 36 postes de conseiller pour 1998.

Le Forum pour jeunes Canadiens est une organisme à but non lucratif qui accueille des étudiants d'écoles secondaires à Ottawa pour les initier aux rouages du gouvernement. Pour la première fois depuis sa création en 1976, on a invité un agent du Service correctionnel du Canada (SCC) à encadrer ces jeunes pendant leur séjour d'une semaine sur la Colline du Parlement.

Le « Forum », comme on l'appelle communément, rassemble tous les printemps à Ottawa quatre groupes composés au maximum de 145 étudiants âgés de seize à dix-neuf ans.

Ces derniers participent à des activités intensives échelonnées sur sept jours au cours desquels ils peuvent rencontrer des députés, des sénateurs, des juges et des ministres. Les jeunes sont initiés à la vie politique et aux rouages du gouvernement, ce qui leur permet d'envisager la possibilité d'une carrière dans la fonction publique.

« L'expérience qu'ils vivent est tellement intense et tellement valorisante qu'elle change la vie de bon nombre d'entre eux. Certains deviendront eux-mêmes des chefs de file », précise M^{me} Baxter, qui fait remarquer que l'ambassadeur du Canada au Pérou a participé au programme lorsqu'il était étudiant. Un autre est retourné dans son comté après son séjour, est devenu membre des jeunes libéraux et a mérité une bourse d'étude à la London School of Economics and Political Sciences. Beaucoup d'entre eux ont obtenu des prix et des bourses d'études. « C'est une expérience qui dure toute la vie », ajoute M^{me} Baxter.

« Le fait qu'un agent de correction ait été choisi pour guider les étudiants sur la Colline du Parlement a donné au SCC l'occasion de se faire valoir et de montrer aux Canadiens ce qu'est le système carcéral fédéral », signale M. Moe Royer, coordonnateur des visites internationales au SCC.

Madame Holly Flowers, agente de projet par intérim à la Gestion de carrières au sein du SCC, abonde dans le même sens. Elle a participé à titre de bénévole officielle au Forum en 1995 et, selon elle, les étudiants veulent tout savoir au sujet du domaine correctionnel. « J'aimerais beaucoup pouvoir recommencer l'expérience, ajoute-t-elle. Les étudiants étaient fascinés de découvrir les rouages du SCC et je crois que certains avaient le goût d'entreprendre une carrière dans ce domaine après nous avoir parlé. »

L'agent de correction Robinson est également d'avis que l'expérience lui a

donné l'occasion de sensibiliser les étudiants. « J'étais ravi à l'idée de venir à Ottawa », souligne-t-il. La candidature de M. Robinson a été appuyée par MM. Gary Mills et Hal Davidson, respectivement directeur et



M. Don Robinson, assis dans le fauteuil du président de la Chambre des communes et jouant de la cornemuse (petite cornemuse électronique)

directeur adjoint à l'établissement de Dorchester. Elle a également reçu l'aval du sous-commissaire Alphonse Cormier. Ce dernier savait que les talents musicaux de M. Robinson, auxquels on a souvent recours lors des activités publiques tenues par le SCC, et ses aptitudes en relations humaines faisaient de lui un digne représentant du SCC.

Monsieur Robinson signale que son rôle de guide auprès des étudiants lui a donné la chance de dissiper certains mythes au sujet du système carcéral canadien. Les journées étaient bien remplies. Elles commençaient à 8 h pour se terminer à 23 h, et M. Robinson était toujours là pour

répondre aux questions des étudiants sur le travail qu'il accomplit dans le secteur correctionnel depuis les vingt-sept dernières années. Les organisateurs diront de lui ultérieurement qu'il a été le premier conseiller qui pouvait dormir debout. Des liens d'amitié se sont rapidement tissés, et les étudiants lui ont donné le surnom de « Ossifer Don », comme symbole de leur affection pour lui.

« Je savais que Don ferait l'affaire et serait un bon conseiller. Je ne crois pas que le SCC aurait pu déléguer un meilleur ambassadeur », signale M^{me} Baxter.

Le séjour a commencé le samedi 21 mars. M. Robinson a rencontré les 115 étudiants et les huit autres conseillers au Ashbury College, à Ottawa. Les chambres ont été réparties, et M. Robinson a été assigné à un groupe de onze étudiants. La première journée a été remplie d'émotions. Les étudiants ont fait connaissance entre eux, puis les conseillers et les organisateurs ont expliqué les règles de base régissant le déroulement des activités pendant la semaine qu'ils passeraient ensemble. Plus tard, les étudiants ont institué le « Nouveau Parlement mondial » avec des candidats aux postes de députés et de premier

ministre. Le dimanche a été consacré aux discours de la campagne électorale et aux élections. Le personnel d'Élections Canada s'est rendu sur place et a fourni tous les services – des bulletins de vote aux isolements –, comme s'il s'agissait de véritables élections. La scène était prête pour que les politiciens en herbe passent toute une semaine à s'initier aux rouages de la politique sur la Colline du Parlement.

« J'ai été étonné de l'aide fournie par les fonctionnaires et de la liberté dont nous avons joui sur la Colline du Parlement. Cela a été une expérience tellement positive », a déclaré M. Robinson. « Les politiciens ont beaucoup d'affection pour ces étudiants.

Les sénateurs, les députés et les ministres voulaient tous leur parler en raison du dynamisme et de l'enthousiasme qu'ils dégageaient. » ajoute-t-il.

Monsieur Robinson dit avoir découvert que les représentants élus étaient très accessibles. « Le premier ministre Chrétien s'est arrêté pour saluer le groupe et s'est excusé de ne pas pouvoir parler plus longtemps avec nous », précise-t-il.

Pendant toute la semaine, M. Robinson et ses 11 étudiants ont participé à une foule d'activités et ont rencontré les politiciens. Lors d'un dîner donné en leur honneur, la salle était remplie de députés et d'autres dignitaires, notamment l'honorable Paul Martin et le président de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, en plus des étudiants élus députés. M^{me} Claudette Bradshaw, députée de Moncton et passionnée de musique celtique, a accueilli M. Robinson en le serrant dans ses bras et a rencontré les jeunes électeurs de sa circonscription.

Les étudiants se sont attaqués avec ardeur aux différents projets et ont pu ainsi avoir une idée de la rapidité et de l'intensité de la vie sur la Colline du Parlement. Dans le cadre d'un projet, les étudiants devaient apprendre les étapes de l'adoption d'un projet de loi. Il pouvait notamment être question de la peine capitale et de la

Loi sur les jeunes contrevenants. Le principal conseiller juridique de la Chambre des communes a expliqué aux étudiants les diverses étapes de l'adoption d'un projet de loi.

Monsieur Robinson a fait ressortir la dimension humaine lors des discussions sur la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Il a indiqué aux étudiants que, selon lui, chaque contrevenant est un être humain et qu'une loi ne peut pas régler correctement le cas de chacun. « Parfois, les circonstances font qu'il se produit quelque chose qui est indépendant de la volonté du contrevenant », a-t-il expliqué au groupe.

Il poursuit ainsi : « J'essaie d'établir une distinction entre la personne qui a posé un geste involontairement et celle qui a agi délibérément. Je pense que, pour beaucoup d'étudiants, c'est la télévision qui a véhiculé l'image de ce qu'est le travail d'un agent de correction. Ceux-ci se sont rendu compte que nous sommes en fait des gens tout à fait ordinaires et que nous jouons différents rôles : grand frère, confident, policier, conseiller et travailleur social. Je pense que ces jeunes ont pu saisir la différence. »

« Nous avons été très chanceux de pouvoir compter sur Don, ajoute M^{me} Baxter. J'aimerais qu'on puisse compter encore sur la participation d'un représentant du milieu carcéral au cours des années à venir. Cela en

dit beaucoup de la contribution du SCC. »

Monsieur Robinson a fait les délices de l'auditoire lorsqu'il s'est assis dans le fauteuil du président de la Chambre des communes et a joué de la cornemuse. Lors du banquet de clôture, il a revêtu son kilt et a joué de nouveau de la cornemuse au grand plaisir de l'auditoire. Au cours de l'été qui vient, il jouera de son instrument lors des Jeux des Highlands à Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, et lors du spectacle donné par le Carrousel de la GRC à Riverview, au Nouveau-Brunswick, pour commémorer le 125^e anniversaire de la GRC.

Selon M. Moe Royer, coordinateur des visites internationales au SCC, cela a été un honneur pour le SCC de participer au Forum pour jeunes Canadiens. Il poursuit en ces termes : « Le fait d'avoir un agent de correction sur la Colline du Parlement montre tout simplement l'affection que notre personnel éprouve pour les autres. La participation de Don est très importante aux yeux du SCC et elle a été très importante aux yeux des responsables du Forum. C'était une première qui nous a donné une magnifique occasion de pouvoir mettre les talents d'un agent de correction au service de nos jeunes Canadiens. »

Les bénévoles – une nécessité au SCC

L'article qui suit a été préparé par M^{me} Helen Friel, agente de projet principale, Programme des bénévoles, en collaboration avec M^{me} Louisa Coates, agente aux communications.

Cette année, la Semaine nationale de l'action bénévole s'est déroulée du 19 au 29 avril. Le Service correctionnel du Canada (SCC) compte beaucoup sur ses bénévoles pour rencontrer les délin-

quants et les encourager de diverses manières, et ainsi l'aider à réaliser sa Mission : Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la protection de la société en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain.

Un sondage mené en 1994 révèle qu'environ 10 000 personnes font du travail bénévole pour le SCC. Beaucoup de ces bénévoles participent à une seule activité ou à des activités périodiques (manifestations sportives, chorales, visites pendant la période de Noël). Trois mille bénévoles travaillent régulièrement à offrir des services comme le tutorat, la participation à des programmes d'Alcooliques anonymes ou de Narcotiques



M^{me} Helen Friel, agente principale de projet, Programmes pour les bénévoles

anonymes, ou l'accompagnement de détenus. Les bénévoles sont une ressource précieuse, quelle que soit la fréquence de leur participation.

Les bénévoles appuient les services et les programmes du SCC et contribuent à les améliorer, fournissent des exemples positifs aux détenus, deviennent des communicateurs avisés dans la collectivité locale et formulent des commentaires objectifs à propos de l'établissement ou du bureau de libération conditionnelle.

Voici les objectifs que vise actuellement le programme :

- recruter un plus grand nombre de bénévoles de différents milieux culturels, témoignant ainsi de la diversité culturelle canadienne;
- augmenter le nombre de bénévoles dans les bureaux de libération conditionnelle et dans les services correctionnels communautaires; et
- jouer un rôle prépondérant dans l'utilisation de bénévoles au SCC et dans le soutien de ces personnes.

La réunion des coordonnateurs des bénévoles

Depuis la réorganisation de l'administration centrale (AC), la responsabilité du Programme national des bénévoles incombe à la Direction générale des programmes et de la réinsertion

sociale des délinquants. On a créé un groupe de réflexion, composé de représentants régionaux des coordonnateurs des bénévoles des établissements ou des bureaux de libération conditionnelle. Le groupe s'est réuni à Ottawa du 17 au 19 mars.

Étaient présents à cette réunion M^{me} Helen Friel, Programme des bénévoles de l'AC, et des représentants régionaux : M. John Tonks (aumônier régional de l'Atlantique), M. Hans Milis (établissement Ferndale), M. Alex MacNair (établissement Pittsburgh), M. Michel Burrowes (établissement de Rockwood) et M^{me} Danielle Hamel (administration régionale du Québec). Il y avait aussi M^{mes} Denise LeBlanc et Suzanne Cuff, bénévole, de l'AC.

Les objectifs de la réunion étaient de discuter des questions concernant les bénévoles au niveau national, de renforcer le réseau de communications à l'intention des bénévoles, d'examiner les progrès accomplis à l'échelle locale, régionale et nationale, et d'élaborer des stratégies pour trouver des solutions aux problèmes.

Selon M^{me} Friel, le solliciteur général, Andy Scott, et le commissaire du SCC, Ole Ingstrup, ont la ferme intention de favoriser la participation du public au système de justice pénale. Le soutien accordé par les cadres supérieurs ainsi que le Document du SCC sur la mission sont des preuves tangibles de la volonté du SCC de créer un partenariat efficace avec la collectivité pour

faciliter le processus de réinsertion sociale des délinquants.

Au fil des ans, le Service a créé des partenariats clés avec des particuliers et des organismes de la collectivité. Cette collaboration joue souvent un rôle déterminant dans la réinsertion sociale des délinquants. Les bénévoles ont surtout travaillé dans les établissements correctionnels. À présent, on les retrouve dans les bureaux de libération conditionnelle et les centres correctionnels communautaires. Cette expansion dans la collectivité illustre la volonté du SCC de faire participer la population au programme correctionnel.

Les questions locales et régionales

Les représentants régionaux ont brossé un portrait des activités bénévoles qui ont lieu dans leur région. M. Alex MacNair a présenté une vidéo sur le programme des bénévoles à l'établissement Pittsburgh, avec des commentaires formulés par le personnel du programme.

Les questions nationales

Les représentants régionaux ont reconnu qu'une formation normalisée et efficace constitue un élément essentiel du programme des bénévoles.

Les participants ont examiné le manuel national de formation des bénévoles. Ce manuel, publié par l'AC, s'inspire du manuel de formation des bénévoles de l'établissement Grand Valley, du Programme de formation



De gauche à droite : M. John Tonks, M. Michel Lamoureux, M^{me} Helen Friel et M. Norm Barton

correctionnelle et du Programme de gestion des carrières. La formation vise à renseigner les bénévoles sur les activités du Service, à leur dire ce qu'on attend d'eux, à leur décrire leurs rôles, leurs responsabilités et leurs droits, et à leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour travailler auprès de délinquants.

Au cours des séances de formation, on donne aux bénévoles des renseignements sur l'établissement où ils travailleront, on leur fait visiter l'établissement et on leur montre comment agir dans des situations d'urgence.

On distribuera le manuel aux régions et à d'autres intervenants clés aux fins de consultation. On formera des formateurs dans chaque région. Ainsi, un groupe de personnes seront en mesure de dispenser le programme aux bénévoles. On offrira aussi cette formation aux membres des comités consultatifs de citoyens et aux groupes confessionnels.

Madame Sandy Mather, Services de santé, a décrit les renseignements qui doivent être donnés aux bénévoles au sujet des maladies infectieuses. Elle a déclaré que le SCC accueillait les bénévoles qui sont en mesure d'aider les détenus qui ont un handicap physique ou mental, tant dans les établissements que dans la collectivité.

Selon M. Steven Francis, Questions autochtones, les autochtones trouvent qu'il est difficile de faire du bénévolat à cause du manque de financement pour le transport et d'autres services. Par ailleurs, les délinquants ne sont pas en mesure de faire des offrandes traditionnelles comme des vêtements ou du tabac à l'Ainé qui agit comme guide spirituel ou organise des cérémonies. Monsieur Francis a proposé que les établissements favorisent la reconnaissance des services dispensés par les Aînés. Il a ajouté que la Federation of Saskatchewan Indian Nations souhaitait aider davantage les délinquants issus de collectivités autochtones.

Monsieur Norm Barton, Programme d'aumônerie du SCC, a rencontré des bénévoles dans toutes les régions du pays. Il a déclaré que les bénévoles

ont souvent réclamé des séances de formation supplémentaires et qu'il croit que le manuel national de formation des bénévoles est un ouvrage utile parce qu'il présente beaucoup de facteurs opérationnels, comme les liens avec la *Loi sur le système cor-*

rectionnel et la mise en liberté sous condition, qui ne sont pas normalement abordés dans la formation des bénévoles.

On a discuté de la participation du SCC à une conférence internationale sur le

Exemples d'activités bénévoles effectuées par des détenus et par des citoyens au SCC

Chaque été, des détenus de l'**établissement de Collins Bay** organisent l'Olympiade des personnes exceptionnelles. Le but de cette manifestation est d'alléger la souffrance des personnes handicapées en leur permettant de vivre une expérience en compagnie de détenus. Sans compter les nombreux athlètes et détenus qui y participent, environ 60 accompagnateurs et des douzaines de bénévoles de la collectivité apportent leur aide chaque année. Toutes les personnes qui travaillent à cette activité unissent leurs efforts pour faire de cette olympiade un événement agréable et mémorable pour les athlètes. À la fin de l'événement, tous les participants ont appris à se respecter mutuellement et emportent avec eux des souvenirs impérissables.

L'**établissement Ferndale** s'est joint à la Mission Literacy Association et à d'autres partenaires pour créer un programme intitulé *Partners in Learning*. C'est un détenu condamné à perpétuité, maintenant en libération conditionnelle, qui a mis ce programme sur pied. Il continue à y participer activement. Grâce à ce programme, les condamnés à perpétuité qui bénéficient d'une libération conditionnelle peuvent aider des adolescents qui sont aux prises avec des difficultés scolaires ou personnelles. Le programme a évolué et permet maintenant aux détenus de travailler de concert avec des enseignants pour aider des élèves qui sont dans une situation à risque en raison de difficultés scolaires ou personnelles. Tous les détenus qui y participent sont sous la surveillance d'accompagnateurs bénévoles qualifiés.

L'**établissement Pittsburgh** a un programme de services communau-

taires extrêmement actif qui permet à des détenus bénévoles de travailler dans des projets communautaires. Actuellement, trente détenus participent à des activités de nettoyage dans les régions de Kingston et de Gananoque qui ont été touchées par la tempête de verglas de janvier dernier. Les bénévoles visiteurs qui travaillent à cet établissement effectuent toute une gamme d'activités : ils donnent notamment des conférences aux groupes de condamnés à perpétuité et accompagnent des détenus à divers lieux de travail. On compte 100 bénévoles réguliers et 100 bénévoles occasionnels. Le nombre d'heures consacrées par les bénévoles à l'établissement Pittsburgh s'élève à plus de 600 par semaine, un nombre impressionnant, surtout si on l'exprimait sous forme de dollars.

Les bénévoles de l'aumônerie communautaire accompagnent les délinquants après leur mise en liberté. Ils sont souvent prêts à consacrer de nombreuses heures à « accompagner » les délinquants tout au long de leur cheminement jusqu'à ce que ceux-ci soient en mesure de se débrouiller seuls. Beaucoup de ces bénévoles possèdent les compétences nécessaires pour aider les délinquants dans des domaines comme le logement, les soins de santé et la gestion financière, ou encore ils connaissent des personnes-ressources qui peuvent le faire. Des bénévoles de la congrégation des Sisters of St. Martha de Charlottetown à l'Île-du-Prince-Édouard s'occupent de *Springhouse*, un foyer qui héberge les membres de familles de détenus et leur fournissent un logement pour la nuit et des repas à prix modique.

bénévolat qui aura lieu en octobre 1998 et qui portera sur les collectivités, la coopération et le changement. Cette conférence sera coparrainée par le Service. C'est la première fois depuis sa création, il y a vingt-six ans, que l'International Association of Justice Volunteerism tiendra sa conférence au Canada. Les ateliers fourniront au SCC l'occasion de présenter ses initiatives en matière de bénévolat aux Canadiens et aux Américains qui participent aux programmes de bénévoles dans leurs systèmes de justice pénale respectifs.

Monsieur Arden Thurber, directeur général, Réinsertion sociale des délinquants, a confirmé que le solliciteur général, Andy Scott, est grandement en faveur de la participation de la population et du recrutement de bénévoles, tout comme le commissaire du SCC. Monsieur Scott a déclaré qu'il est capital de gagner la confiance du public et que le bénévolat constitue l'un des moyens d'y parvenir.

Monsieur Michel Lamoureux, coordonnateur national de l'Initiative du millénaire, a déclaré qu'il est important de reconnaître la contribution des bénévoles et a proposé divers moyens de souligner leur travail au sein du Service.

La réunion s'est terminée par la présentation d'un plan destiné à renforcer le réseau de communications à l'intention des bénévoles. Grâce à des téléconférences bimensuelles, on pourra échanger des renseignements, examiner des questions et chercher des solutions en commun. Le groupe de réflexion se réunira en octobre, à Ottawa, à la suite de la conférence de l'International Association of Justice Volunteerism.

Madame Friel a levé la séance en citant un extrait de la communication qu'elle a prononcée à la conférence de l'Association canadienne de justice pénale : « À titre de membres du Service correctionnel, nous devons collaborer avec nos bénévoles pour montrer au public que, grâce au partenariat, nous pouvons jouer un rôle prépondérant et faire preuve de la responsabilité sociale nécessaire pour apporter des changements positifs dans nos collectivités. ».

Tout est encore possible !

Depuis que le Comité de direction a décidé d'exiger une formation plus poussée des agents de libération conditionnelle (autrefois agents de gestion des cas) et des titulaires de postes assujettis au système de gestion des carrières et s'inscrivant dans le cheminement professionnel d'agent de libération conditionnelle, un certain nombre d'employés ont exprimé leur déception devant la perspective de voir leur carrière bloquée.

En abolissant l'examen d'équivalence d'études universitaires de la Commission de la fonction publique (CFP 310), on a confirmé qu'on exigera à l'avenir un diplôme universitaire en sciences sociales ou dans un domaine connexe. Les deux critères sur lesquels on s'est fondé pour établir quels programmes universitaires répondraient aux nouvelles exigences sur le plan scolaire sont :

- i) d'abord et avant tout, une bonne connaissance du comportement humain;
- ii) l'acquisition de compétences analytiques permettant d'évaluer le comportement humain.

Sur la base de ces critères, les programmes universitaires suivants ont été jugés acceptables : psychologie, sociologie, criminologie et travail social. Ultérieurement, on a ajouté à cette liste la psychologie scolaire et les études en développement humain. Étant donné que les universités, au Canada comme à l'étranger, offrent une variété de plus en plus grande de programmes interdisciplinaires répondant aux critères précités, on ne saurait en dresser une liste complète dont on pourrait se servir pour la sélection de tous les candidats.

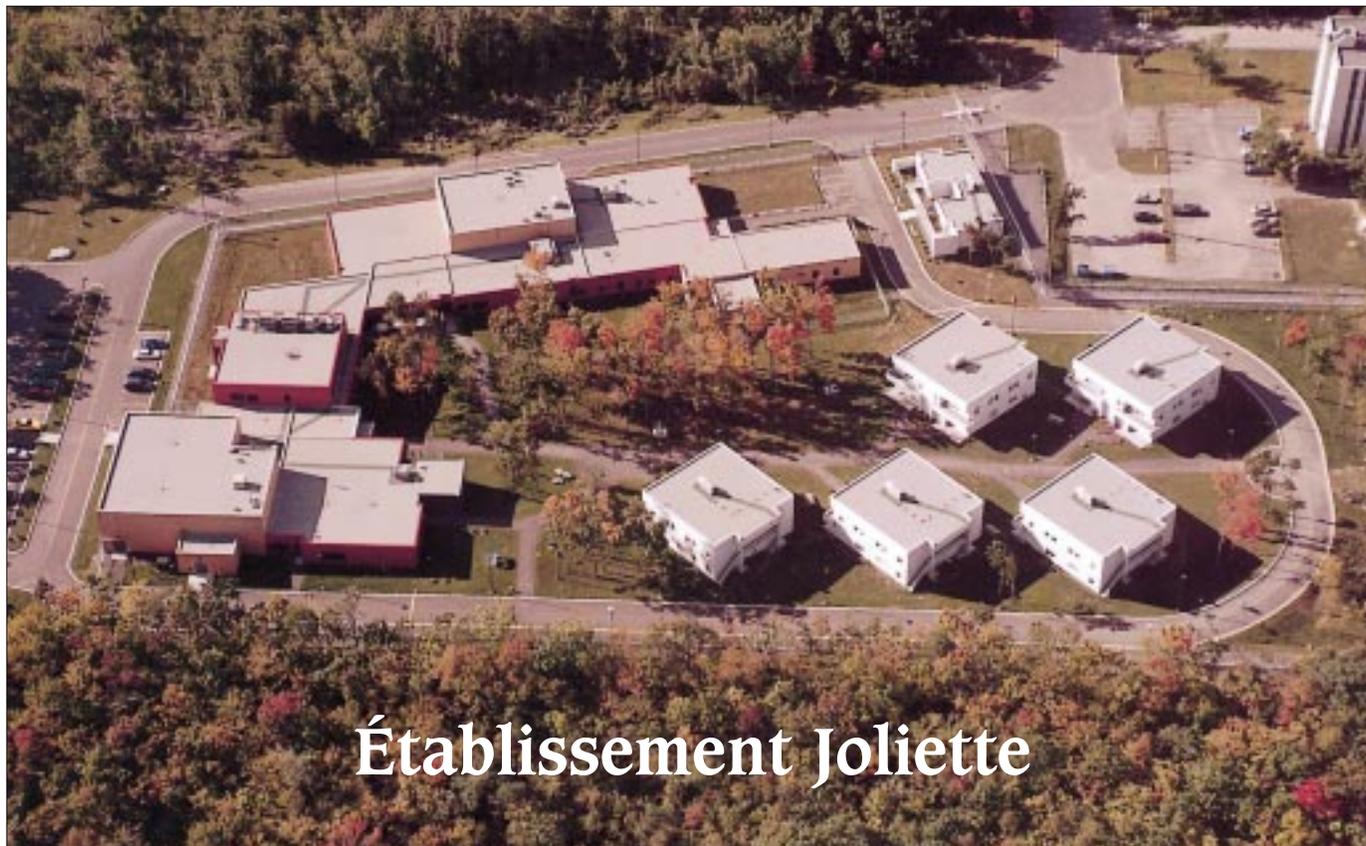
Si vous êtes décidé à poursuivre un cheminement de carrière d'agent de libération conditionnelle et si vous ne détenez pas de diplôme universitaire en sciences sociales ou dans un domaine connexe, tout espoir n'est pas perdu. Diverses possibilités s'offrent aux employés motivés : congé d'études, financement des droits de scolarité, aménagement de l'horaire de travail en fonction des exigences du programme d'études et télé-apprentissage.

Le télé-apprentissage se fait au moyen de cours par correspondance. Un certain nombre d'établissements d'enseignement reconnus offrent plusieurs programmes de télé-apprentissage. Nombre de ces établissements peuvent créditer jusqu'à un an d'études universitaires aux étudiants qui ont suivi avec succès les programmes « travail correctionnel » ou « loi et sécurité » dans un collège communautaire. Certains collèges et universités acceptent également d'allouer des unités pour l'expérience acquise ou permettent à certaines personnes de se présenter simplement aux examens pour faire sanctionner leurs connaissances.

Selon le niveau d'études postsecondaires que vous avez atteint, il vous sera possible d'obtenir relativement rapidement un diplôme universitaire en sciences sociales par correspondance. Vous pourrez réaliser votre plan de carrière pourvu que vous y mettiez l'effort !

Pour obtenir de plus amples renseignements, nous vous suggérons de communiquer avec votre chef régional de la dotation.

●●● Le cahier sectoriel ●●●



Établissement Joliette

Vue d'ensemble de l'établissement Joliette

SECTEUR POUR LES DÉLINQUANTES

Cet article a été rédigé par M^{me} Marie-Andrée Cyrenne, directrice, établissement Joliette et M. Alain Pelchat, agent principal de projet intérimaire, Secteur pour les délinquantes, et avec la collaboration de M. Daniel Méryneau, directeur associé, M^{me} Anne-Marie Chartrand, gestionnaire en réinsertion sociale, M^{me} Sylvie Patenaude, chef d'équipe, établissement Joliette, ainsi que M^{me} Lisa Watson, agente principale de projet, Secteur pour les délinquantes.

Que de chemin parcouru depuis l'annonce, le 24 novembre 1992, de la construction de cet établissement fédéral pour femmes sous sentence de juridiction fédérale à Joliette; une initia-

tive qui a beaucoup de vécu malgré son jeune âge.

En plus de vivre les aléas du processus de consultation publique, du référendum municipal afin d'obtenir la modification de zonage (dont le résultat fut de 74 p. 100 en faveur) ainsi que la construction en soi de l'établissement, ce projet a été affecté par les recommandations de la Commission Arbour de même que par les incidents majeurs survenus à l'établissement pour femmes d'Edmonton. Tout ceci s'est traduit par une augmentation de la sécurité du périmètre ainsi que l'ouverture d'une unité au Centre régional de réception à Sainte-Anne-des-Plaines pour les femmes ayant une cote de sécurité maximum.

Toutefois, il est essentiel de souligner le nombre incroyable de personnes qui, de près ou de loin, ont collaboré, dans leur champ d'activité respectif, à faire en sorte qu'en janvier 1997, l'établissement Joliette devienne le 12^e pénitencier de la région du Québec.

Renseignements généraux

Les femmes sous responsabilité fédérale (incarcérées ou en surveillance) représentent environ 3,3 p. 100 (± 653) de l'ensemble des délinquants gérés par le Service correctionnel du Canada et de ce nombre 0,7 p. 100 (± 164) résident dans la province de Québec. Avant l'ouverture de l'établissement Joliette, ces femmes étaient détenues principalement à la prison

provinciale, la Maison Tanguay, en vertu d'un accord d'échange de services ou en liberté sous condition.

En janvier 1997, l'établissement Joliette a procédé à l'admission d'un petit nombre de détenues et les transferts se sont poursuivis jusqu'au mois d'avril 1997. À ce moment, l'établissement comptait 54 détenues. Aujourd'hui, il héberge 63 femmes, sa capacité maximale étant de 95.

Les lieux

Le bâtiment principal comprend, entre autres, une salle de visite, une aile administrative, une aile d'admission et de libération, les aires de programmes, l'école, le secteur des effets personnels, le gymnase, la bibliothèque, un atelier de CORCAN et une chapelle. On y retrouve aussi une unité à sécurité renforcée qui est séparée en deux secteurs, l'un servant à héberger les nouvelles admissions et l'autre secteur, ayant une capacité maximale d'hébergement de huit détenues, pour les femmes en isolement préventif.

Outre ces unités spécialisées, les femmes demeurent dans cinq maisons d'habitation de type jumelé. Chaque unité jumelée comprend huit chambres pour un total de dix lits. Les maisons sont parfaitement fonctionnelles et autonomes. Les détenues peuvent, à partir d'un budget fixe, commander des denrées, élaborer leurs menus et faire la cuisine pour des petits groupes. Elles sont aussi responsables de leur lessive et de l'entretien des lieux.

La dotation

L'établissement compte environ 60 employés, dont 30 intervenants de première ligne (agent de correction II). Ces derniers sont appelés à travailler tant sur le plan de la sécurité des lieux que de la gestion des cas. Ils sont assistés et orientés dans leur travail par trois chefs d'équipe expérimentés. On y retrouve aussi une chef programme ainsi qu'une gestionnaire en réinsertion sociale en plus du personnel de soutien administratif. La directrice actuelle et ce, depuis l'ouverture, est M^{me} Marie-Andrée Cyrenne. Le

directeur associé est M. Daniel Mérineau. Environ 40 p. 100 de l'ensemble du personnel est bilingue et tous les sous-traitants tels les infirmières, les psychologues et les aumôniers doivent être en mesure de dispenser les services dans les deux langues officielles.



Participation au programme du maintien du lien mère-enfant

À l'automne 1996, six intervenantes de première ligne ont participé pour la première fois, et avec succès, à la formation de base à l'intention de l'équipe pénitentiaire d'intervention d'urgence. Ces femmes ont cumulé une note finale égale ou supérieure à la moyenne du groupe. De plus, une de nos intervenantes, M^{me} Ginette Turcotte, est la première femme au Québec à réussir la formation d'instructeur en maniement de bâton. Toutes ces agentes ouvrent la voie aux agentes et intervenantes des autres établissements. Depuis, d'autres intervenantes se sont jointes avec autant de succès à la première équipe d'intervention.

Les programmes

Les programmes à l'établissement Joliette sont offerts en français et en anglais puisque 16 p. 100 des détenues identifient l'anglais comme leur langue maternelle. On y retrouve les principaux programmes suivants : compétences psychosociales; compétences parentales; maintien du lien mère-enfant; préparation à la sortie; toxicomanie; gestion

de la colère (activité), pouvoir d'agir sur soi et survivante de traumatisme et d'acte de violence (1^{er} volet – sensibilisation). Nous prévoyons élaborer, durant le prochain exercice financier, le programme pour les survivantes de traumatisme d'acte de violence (2^e et 3^e volets) et le programme mère-enfant (la cohabitation de la mère et de son enfant durant l'incarcération).

CORCAN

À cet atelier, les détenues font du travail de production, soit le pliage de carton, ce qui permet le développement des habiletés de base au travail (ponctualité, assiduité, qualité et quantité de travail, relation personnelle efficace). La clientèle visée sont des femmes ayant un profil d'emploi de bas à modéré.

Cependant, nous sommes à élaborer, avec CORCAN, un programme de télémarketing et d'entrées de données. Ce projet vise l'apprentissage des habiletés de base en télémarketing. Les acquis intégrés en cours d'emploi seront transférables en communauté dans le cadre d'emplois semblables.

La réinsertion sociale

L'établissement Joliette est très actif en ce qui concerne la réinsertion sociale. Entre le 1^{er} février 1997 et le 31 janvier 1998, pour une occupation moyenne de 54 détenues, nous avons effectué 207 permissions de sortir avec escorte, 104 permissions de sortir sans escorte et 11 placements à l'extérieur. Durant cette même période, 24 femmes ont obtenu une semi-liberté.

La participation communautaire

Le Comité consultatif de citoyens est présidé par M. Maurice Lavallée et comprend un total de huit membres dont quatre hommes et quatre femmes. Les réunions se tiennent sur une base mensuelle et la direction de l'établissement peut compter, en tout temps, sur l'entière collaboration du comité. De plus, l'établissement bénéficie d'une participation active de la part de bénévoles, dont le nombre actuel est d'environ 25.

Le journal interne

La collaboration de plusieurs femmes a eu comme résultat la création d'un journal interne intéressant et amusant sous la supervision d'un professeur, dans le cadre des activités scolaires. Le premier numéro fut publié en novembre 1997.

Une auteure, détenue à l'établissement, a souligné que « notre journal se veut un moyen efficace de commu-

nication, un environnement stimulant, propice aux échanges. Ce mensuel vous offre l'occasion de faire valoir votre point de vue et de nous éblouir par votre créativité en nous dévoilant vos talents : quelle belle occasion d'apprendre à mieux se reconnaître pour mieux s'aider ! ».

Aujourd'hui et l'avenir

Ce qui différencie l'établissement Joliette demeure l'atmosphère qui

règne, sur une base quotidienne, entre le personnel et les femmes. Dans l'interaction entre ces deux groupes, le respect est privilégié. De façon générale, la clientèle présente les mêmes facteurs criminogènes que les détenus masculins. Cependant, le personnel se soucie des passés plus lourds en violence subie par ces femmes, des dépendances de tout genre qu'elles peuvent avoir développées et de leur préoccupation avec le bien-être de leurs enfants

Un projet pilote de médiation

SECTEUR DU PERSONNEL ET DE LA FORMATION

Tous les yeux se tourneront bientôt vers la région de l'Ontario du Service correctionnel du Canada (SCC) lorsqu'elle mettra en route un projet pilote inédit au sein de la fonction publique fédérale. En consultation avec la Commission de la fonction publique, le Syndicat des employés du Solliciteur général et le Service correctionnel du Canada, la région de l'Ontario a en effet été choisie pour offrir, à titre d'essai, des services de médiation aux employés qui songent à interjeter appel d'une décision en matière de dotation en personnel. Le projet se déroulera d'avril 1998 à mars 1999, après quoi on en effectuera l'évaluation.

Ces services de médiation seront offerts aux employés du SCC de la région de l'Ontario désireux d'interjeter appel aux termes de l'article 21 de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*. La médiation est une voie que la Commission de la fonction publique souhaite intégrer à sa nouvelle optique des recours. La Commission est d'avis que les parties devraient être davantage maîtres du processus et que la procédure de recours devrait être la plus simple possible. On offrira au départ aux parties de résoudre leur différend dans un contexte non antagoniste avant d'entreprendre des procédures plus formelles.

En quoi consiste la médiation et comment pourra-t-on y recourir en cas d'appel ?

La médiation est un processus de règlement des différends par lequel les parties – en l'occurrence l'appelant et l'organisme – conviennent d'essayer de résoudre leurs divergences d'opinion par consensus, avec l'aide d'une tierce partie neutre, le médiateur. Les parties sont tout à fait libres de prendre part à l'exercice et peuvent y mettre fin à tout moment. Il importe également de signaler que l'appelant ne perd pas son droit d'appel en acceptant de participer à un processus de médiation.

C'est la Commission de la fonction publique qui désignera le médiateur. Le rôle du médiateur dans les cas d'appel sera de faciliter, entre l'organisme et l'appelant, la résolution de différends en matière de dotation en personnel. Le médiateur aidera chacune des parties à comprendre les préoccupations et les intérêts de l'autre partie, à cerner les problèmes en cause, et à chercher un terrain d'entente et de collaboration.

Les accords de médiation auxquels en arrivent les parties doivent être conformes à la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et à ses règlements. L'organisme ne saurait, par exemple, convenir d'accorder le poste à un

appelant si une liste valide d'admissibilité est en vigueur.

Le médiateur s'assurera que le principe du mérite et le mode de chiffrage de la Commission de la fonction publique sont sauvegardés dans le processus de médiation. Si la médiation ne débouche pas sur le règlement du différend, la demande d'appel sera instruite.

Un sondage mené en 1996 auprès de l'ensemble du personnel du SCC a révélé qu'alors que tous les participants au sondage au sein de l'administration centrale et dans les régions étaient plus favorables au programme de gestion de carrière qu'ils ne l'étaient en 1994, seulement 28 p. 100 des membres du personnel s'estimaient suffisamment bien informés à l'issue du processus de sélection pour avoir une idée claire de la façon dont le mérite avait été établi. Nous prévoyons que les services de médiation dans les cas d'appels de décisions relatives à la dotation en personnel permettront aux appelants et à leurs représentants de mieux saisir, dans un contexte non antagoniste, la façon dont on établit le mérite.

Pour obtenir de plus amples renseignements, nous vous suggérons de communiquer avec M^{me} Holly Flowers au (613) 996-9423.

Conférence nationale des Aînés et des agents de liaison autochtones

SECTEUR DES OPÉRATIONS ET PROGRAMMES CORRECTIONNELS

par M. Steven Francis, *Questions autochtones*

Du 21 au 24 mars, la nation Sto:lo, une Première nation de la côte Ouest, a été l'hôte de la Conférence nationale des Aînés et des agents de liaison autochtones. Des Aînés, des agents de liaison autochtones, des membres du personnel du Service correctionnel du Canada (SCC) de même que des autochtones travaillant dans le secteur des services correctionnels pour autochtones se sont rassemblés pour l'occasion à la salle communautaire de Tzeachten, à Chilliwack en Colombie-Britannique, et ce, dans le but de consolider les liens et d'exprimer leurs préoccupations et leurs aspirations au sujet de la prestation efficace de services correctionnels aux délinquants autochtones sur la voie de la guérison.

Durant quatre jours, les participants ont été traités avec le plus grand respect par la nation hôte et ont été exposés à une partie de la culture et des traditions locales grâce à des histoires, une oeuvre dramatique, des récits personnels ainsi que des danses et des chants propres aux Premières nations de la côte Ouest. Bref, la Conférence a été pour toutes les personnes présentes une occasion d'apprentissage des plus riches.

Le thème de la conférence de cette année – « La justice réparatrice vue sous l'angle de la côte Ouest » – visait à atténuer l'effet destructeur et souvent turbulent qu'a eu le système de justice pénale sur les collectivités autochtones par l'adoption d'une nouvelle démarche à l'égard des services correctionnels destinés aux autochtones, qui est fondée sur la notion d'un partenariat efficace entre le SCC et les autochtones. La

Conférence a marqué l'amorce d'une nouvelle attitude de la part du Service envers les autochtones et de leurs façons de faire, une attitude qui est mieux adaptée à la culture des délinquants autochtones.

*L'enseignement de
l'amour et de
la bonté sert de
fondement à la
justice réparatrice
autochtone ...*

En ce qui concerne la justice réparatrice, les autochtones croient depuis toujours que si on tient compte des enseignements traditionnels et qu'on les met en pratique, on applique des valeurs qui s'intègrent au mouvement plus vaste que constitue la justice réparatrice. Monsieur Gordon Oakes, Aîné associé au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, m'a dit ce qui suit : « Le Créateur prendra toujours soin de vous, mais il est très utile de suivre les enseignements, car ces derniers sont la clé de voûte de la culture et de la survie autochtones ».

En outre, pour les autochtones, la justice réparatrice concerne le fait d'aimer les gens et, de façon plus générale, la création. Cette leçon a été transmise aux participants à la conférence par M^{me} Isabelle Daniels, Aînée travaillant à l'établissement d'Edmonton, qui a déclaré que « nous enseignons l'amour et la bonté ». L'enseignement de l'amour et de la bonté sert de fondement à la justice réparatrice autochtone ou, plus précisément, au délinquant autochtone qui a entrepris le processus de guérison.

Lorsque l'on s'efforce d'aimer les gens et tous les aspects de la Création, on a

affaire aux principes sur lesquels repose la justice réparatrice d'un point de vue non autochtone : la rencontre, la réparation, la réinsertion et la participation. C'est là un sentiment qu'a confirmé le commissaire Ingstrup dans l'allocation qu'il a présentée à la Conférence, en faisant remarquer que « ...le peuple autochtone n'est pas le seul peuple qui peut bénéficier de la justice réparatrice. Nous devons bâtir une riche tradition de justice réparatrice dans ce pays, une tradition qui partage les mêmes principes, mais qui reconnaît aussi les différences et qui s'y adapte. Le soutien d'un tel mouvement ne cesse de grandir, non seulement dans le système correctionnel, mais également dans beaucoup d'autres ministères du gouvernement et dans la société en général, car nous constatons une insistance de plus en plus forte sur le règlement extrajudiciaire des conflits, sur la médiation, sur la réconciliation et la réparation. »

La justice réparatrice, comme la pratiquent les autochtones, permet de contribuer à l'objectif principal du Service, soit la réinsertion sociale des délinquants en toute sécurité. Il s'agit là d'un message qu'a appuyé l'ancien chef national de l'Assemblée des Premières nations, M. Ovide Mercredi, lorsqu'il a déclaré : « Le Canada peut être un endroit plus sûr en rétablissant et en respectant les méthodes de guérison autochtones ainsi qu'en réintégrant les délinquants dans les collectivités autochtones. Et, a-t-il ajouté : Nous devons nous ressaisir et travailler ensemble pour réduire les taux d'incarcération des autochtones. » Selon M. Mercredi, la justice réparatrice est un « mode de vie » ou un « code de conduite », et il s'agit d'une « bonne médecine ».

Monsieur Eric Robinson, membre de l'Assemblée législative du Manitoba, a également pris la parole à l'occasion

de la Conférence. Il a parlé du rôle qu'il continue de jouer à l'égard de l'affaire Helen Betty Osborne, qui est à l'origine de l'enquête sur la justice applicable aux autochtones du Manitoba (une femme de la Première nation âgée de dix-neuf ans qui a été enlevée et tuée de façon brutale près de la ville de The Pas au Manitoba, le 13 novembre 1977). Il a fait part aux délégués présents des efforts de guérison que fait la famille Osborne pour surmonter cette tragédie, ainsi que des mesures de conciliation qui ont été prises avec l'une des parties en cause. On a recours, dans cette situation particulière, à un cercle de guérison autochtone.

Le juge Cunliffe Barnet, qui siégeait auparavant à la Cour provinciale de la Colombie-Britannique, a donné un autre exemple d'intervention autochtone. Il a relaté l'histoire d'un jeune autochtone qui avait comparu devant lui plusieurs années plus tôt. Dans cette affaire particulière, il avait souscrit à la peine originale que prônait la collectivité autochtone locale, à savoir que le jeune homme devait être banni dans une île voisine inhabitée. Pendant qu'il purgeait sa peine ou

qu'il se guérissait, le jeune homme a réorienté sa vie et s'est ensuite repenti publiquement de son mauvais comportement. Il s'est engagé à travailler de façon proactive auprès de jeunes et d'autres autochtones pour les empêcher d'enfreindre la loi. Le courage qu'a eu M. Barnet de poser un geste différent à cette époque est louable, et ne devrait pas être un cas isolé. Monsieur Barnet a fait remarquer que les juges ne s'occupent pas assez de voir où vivent les autochtones ou de comprendre leurs points de vue, et tant que cela ne sera pas fait, le système de justice pénale et les services correctionnels seront défavorables aux autochtones.

Les agents de liaison autochtones ont incité le Service à recruter un plus grand nombre d'autochtones dans les établissements. Cela permettrait de mieux aider les délinquants à répondre à leurs besoins, ainsi qu'à les préparer à retourner vivre dans la société, ce qui constitue le fondement de services correctionnels efficaces.

Les agents de liaison autochtones ont insisté pour dire, comme les Aînés, que l'on ne devrait pas considérer

leurs services comme des programmes pour autochtones. Le travail qu'ils font, ont-ils déclaré, est axé sur les délinquants qui sont disposés à vivre une vie meilleure et qui désirent sérieusement intégrer dans leur vie les enseignements traditionnels. Ils favorisent l'élaboration de « véritables » programmes pour autochtones, conçus et dispensés par des autochtones.

Une autre demande de la part des Aînés et des agents de liaison autochtones était que les autorités compétentes traitent avec respect les rapports qu'ils rédigent et en reconnaissent la valeur. Ils ont demandé aussi que l'on observe de manière plus stricte la Directive du commissaire n° 702, intitulée : Programmes autochtones, surtout en ce qui concerne l'inspection des « ballots de remèdes » et, de façon plus générale, les lignes de conduite qui l'accompagnent.

Les autochtones ont hérité d'une somme de connaissances dont il faudrait tirer profit plus souvent. Cette conférence, en tant que moyen de manifester notre engagement à l'égard des services aux Autochtones, a constitué un pas dans la bonne direction.

Collaboration entre le SCC et CORCAN

*par M^{me} Ann Marie Sahagian,
directrice exécutive, CORCAN*

Voici la nouvelle rubrique d'*Entre Nous* sur CORCAN. Dans chaque numéro, nous vous ferons part de ce qui se passe au sein de cet organisme de service spécial du Service correctionnel du Canada (SCC).

CORCAN gère, dans les établissements du SCC, une variété d'ateliers industriels, regroupés dans cinq secteurs

d'activité : agroentreprise, construction, fabrication, services et textiles. Nos programmes représentent l'un des éléments dans l'éventail des initiatives que prend le SCC pour aider les délinquants dans leur réinsertion sociale.

CORCAN a créé près de 2 000 postes de formation pour délinquants en 1996-1997 – soit une augmentation de presque 20 p. 100. Près de 5 000 d'entre eux ont eu l'occasion d'acquiescer les compétences, les attitudes et

les comportements dont ils auront besoin pour trouver et conserver un emploi dans la société, et en devenir des membres productifs.

Ce n'est pas d'hier que CORCAN aide les délinquants à se débrouiller après leur sortie du pénitencier, et c'est pourquoi l'organisme est prêt à collaborer étroitement avec d'autres composantes du SCC pour aider à faire de la nouvelle stratégie de réinsertion sociale une réussite.

CORCAN fait partie intégrante du SCC, et il existe bien des façons d'appréhender en tirant partie des expériences des uns et des autres. Par exemple, notre programme qui aide d'ex-délinquants sur le marché du travail peut servir de modèle pour d'autres programmes.

CORCAN applique le recouvrement des coûts, mais notre but premier n'est pas de faire des profits – nous existons pour aider à réadapter les délinquants.

Nos recherches ont montré que la récidive diminue chez ceux qui ont travaillé chez nous.

Chaque achat que le SCC fait à CORCAN l'aide à accomplir sa mission. Si vous avez besoin d'un produit ou d'un service par CORCAN, nous vous invitons à appeler un représentant commercial pour savoir comment nous pouvons vous servir. Vous recevrez des produits et des services de qualité, et vous aiderez des délinquants à

acquérir une expérience de travail valable. Tous y gagnent.

Pour en savoir plus sur CORCAN et ses programmes, pourquoi ne pas regarder notre nouvelle vidéo ou notre rapport annuel ? Je donne certains aperçus du rapport ailleurs dans le présent numéro d'*Entre Nous*. Pour obtenir une copie de la vidéo ou un exemplaire du rapport annuel, veuillez vous adresser à M^{me} Jackie Hayes, au (613) 947-0500.

CORCAN a une nouvelle directrice exécutive

Extrait de *CORCAN Express*

C'est le 15 décembre dernier que M^{me} Ann Marie Sahagian a été nommée au poste de directrice exécutive de CORCAN. Déjà, M^{me} Sahagian ne cache pas son enthousiasme face à l'organisation : « CORCAN fait du bon travail à de nombreux égards », dit-elle.

Elle croit que CORCAN doit faire la promotion de ses services et de ses objectifs pour attirer de nouveaux clients. En augmentant son chiffre d'affaires, CORCAN sera mieux en mesure d'accomplir sa mission fondamentale : contribuer à la réinsertion sociale des détenus en leur donnant l'occasion de travailler utilement et de recevoir une formation valable. Il lui faut offrir des produits et services de qualité et de valeur, assurer un service ponctuel et se concentrer sur la satisfaction de la clientèle.

Jusqu'à maintenant, M^{me} Sahagian a occupé des postes qui lui ont permis de se familiariser avec les politiques, les programmes et les opérations du gouvernement d'une manière générale. Elle s'est en outre bâti un solide réseau de collègues susceptibles d'appuyer CORCAN. Juste avant de se joindre à nous, M^{me} Sahagian était directrice des portefeuilles de la Justice et du Solliciteur général au Secrétariat du Conseil du Trésor. À ce titre, elle s'est occupée de questions de budget

et de politiques concernant le Service correctionnel du Canada (SCC), la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et la Commission nationale des libérations conditionnelles, entre autres. « C'était une excellente façon d'aborder l'ensemble du système correctionnel », dit-elle. Elle a aussi travaillé à Environnement Canada, aux Archives nationales, au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, aux Musées nationaux du Canada et dans le secteur privé.

Le poste de directrice exécutive de CORCAN l'a séduite parce que l'organisation combine des objectifs commerciaux et sociaux. « La responsabilité de CORCAN dépasse de loin les résultats financiers », de dire M^{me} Sahagian, ajoutant qu'elle a toujours jugé important de travailler là où elle estime pouvoir contribuer à la réalisation d'objectifs à caractère social.

Elle s'enthousiasme pour les succès récents de CORCAN comme, par exemple, avoir évité un déficit en 1996-1997 et avoir réussi à obtenir la certification ISO 9002 – normes internationales pour la gestion de la qualité – dans plusieurs de ses établissements. Surtout, elle croit que le point fort de l'organisation, ce sont les gens. Madame Sahagian a commencé à se déplacer beaucoup dans le but de rencontrer autant d'employés de CORCAN

et du SCC que possible dans les mois qui viennent.

« On compte ici sur des gens remarquables, dit-elle, et je me considère comme vraiment favorisée de travailler dans un organisme où les employés sont si dévoués. »

Pour se creuser un peu la tête !

Vous pensez que vous pourriez battre sans difficulté les participants à des jeux comme vous en voyez à la télévision ? Alors, essayez de répondre à des colles au sujet de CORCAN. Vous trouverez les réponses dans le prochain numéro d'*Entre Nous*.

Avec tout le pain cuit chaque année par l'établissement Leclerc au Québec, combien de sandwiches pourriez-vous faire ?

Quel établissement a trouvé un marché inhabituel en fabriquant des matelas pour les vaches ?

Les délinquants employés par CORCAN pendant plus de six mois risquent moins de récidiver. Dans quelle proportion ?

Points saillants du rapport annuel 1996-1997 de CORCAN

Formation des délinquants

- Plus de 1 900 postes équivalents temps plein occupant près de 4 000 délinquants participants.
- Plus de 2,3 millions d'heures d'emploi dans les établissements correctionnels.
- Augmentation de productivité des délinquants, passant de 23 200 \$ par délinquant en 1995-1996 à 25 700 \$.

Aspect financier

- Revenu total de 67,2 millions de dollars.
- Réduction de plus de 700 000 \$ des coûts indirects et de plus de 400 000 \$ des coûts de financement.
- Revenu net de près de 200 000 \$, une amélioration de 2,7 millions de dollars en comparaison avec 1995-1996.

Coûts

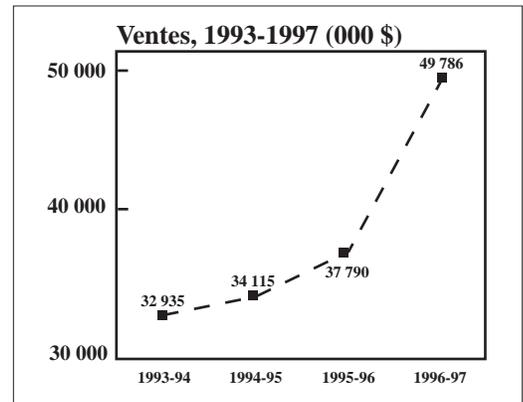
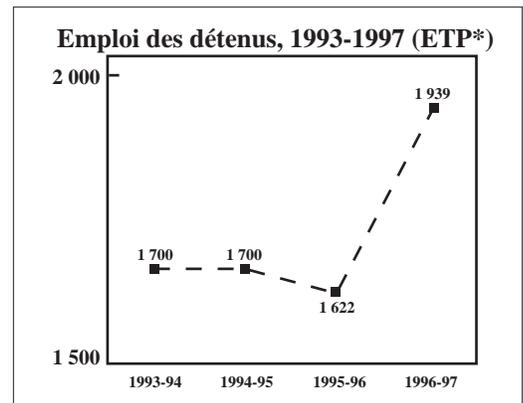
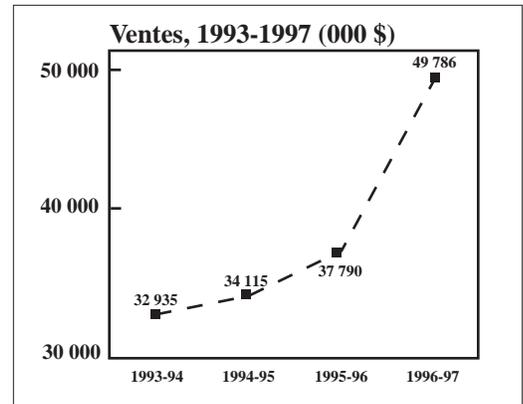
- Réduction des coûts indirects de 5 p. 100, pour atteindre 17,1 millions de dollars.

Ventes

- Augmentation globale de 31 p. 100, à un total 49,8 millions de dollars.
- Hausse de ventes dans quatre secteurs d'activité sur cinq.
- Augmentation des revenus de construction, de 6 millions de dollars à 14,7 millions de dollars.

Initiatives

- Les instructeurs dans neuf ateliers CORCAN reçoivent une formation en leadership.
- De nouvelles coentreprises important du travail de l'extérieur du Canada sont mises sur pied.
- La collecte des données pour une recherche à long terme sur l'incidence de CORCAN sur la courbe de l'emploi et le récidivisme est terminée.



* ETP - équivalent temps plein

Résultats du questionnaire

Le questionnaire sur la diversité ethnoculturelle publié dans le numéro de décembre d'*Entre Nous* a suscité beaucoup d'intérêt au sein du personnel. En répondant correctement à au moins 75 p. 100 des questions, les employés du SCC avaient la chance de remporter un prix.

C'est ainsi que M^{me} Helen Friel, gestionnaire des programmes des bénévoles à l'administration centrale, et M. Jean-Noël Laplante, de l'établissement Drummond au Québec, ont remporté un livre sur la culture pour agrémenter leurs loisirs.

Nos félicitations aux deux gagnants et nos remerciements à tous ceux qui ont essayé de répondre au questionnaire.

●●● Les dépêches régionales ●●●

Atlantique

Les détenus de Springhill à la foire... d'information

par M^{me} Claudine Daigle,
administratrice régionale,
Communications et Services à la
haute direction

Le jeudi 12 mars, la Société John Howard d'Halifax et le Service correctionnel du Canada ont uni leurs efforts pour présenter aux détenus de l'établissement de Springhill la première foire prélibératoire à se tenir dans le Canada atlantique.

Au total, 29 organismes de la grande région de Halifax ont établi des stands d'information en vue de faciliter la réinsertion de ceux qui, libérés, reviendront dans leur collectivité après une période d'incarcération. Comme l'expliquait la représentante de la Société Elizabeth Fry en Nouvelle-Écosse, M^{me} Rhonda Crawford : « Nous sommes ici pour rencontrer les délinquantes de l'unité pour femmes, mais nous rencontrerons également des délinquants de sexe masculin qui connaissent des femmes à risque dans la collectivité, et qui ne savent pas où obtenir de l'aide. »

L'un des stands les plus courus a été celui de la pharmacodépendance de



M. Terry Hatcher (à droite), qui vient d'être nommé directeur de l'établissement de Springhill, et M. Stu Murray (à gauche), chef du Développement personnel et coordonnateur de cette manifestation, au stand de la Société Saint-Léonard, où M. Jean-Guy Bourque, administrateur régional, Programmes correctionnels, examine une partie des documents.



Les Centres résidentiels communautaires étaient représentés à la foire. De gauche à droite, M. Bob Demont, M^{me} Pauline Friar et M. Art Millen de la Railton House de l'Armée du Salut.

Nova. On peut comprendre pourquoi si l'on écoute ce que disait un détenu à ce sujet : « À six reprises, j'ai purgé une peine dans un pénitencier fédéral. Beaucoup de mes problèmes étaient directement liés à l'alcool. » Nombreux sont ceux qui prendraient une autre voie, pense-t-il, s'ils savaient où trouver de l'aide. « Il est également très important de savoir qu'il y a quelqu'un au-dehors qui se soucie de nous », ajoute-t-il.

Les stands du ministère des Services communautaires de la province et de Développement des ressources humaines Canada ont également vu passer bon nombre des 400 visiteurs qui avaient bien des questions à poser au sujet des services destinés aux femmes et à leurs enfants pendant que leurs conjoints sont incarcérés. La possibilité de trouver un emploi après la libération est une autre grave préoccupation des détenus.

Maintes maisons de transition étaient représentées. Selon M^{me} Pauline Friar, directrice exécutive de la Railton House de l'Armée du Salut, où beaucoup de détenus viennent lorsqu'ils sont libérés par l'établissement de Springhill, les contacts établis pendant la foire seront des plus utiles. « Lorsque les gens savent à quoi s'attendre, l'adaptation à l'établissement résidentiel est beaucoup plus facile. En connaissant à l'avance les règles à observer, les détenus peuvent se préparer à leur libération. »

Les véritables avantages de la foire deviendront évidents au moment où les délinquants réintégreront la collectivité, mais il régnait un certain optimisme dans le vaste gymnase de l'établissement où les organismes communautaires faisaient savoir aux détenus qu'ils les attendaient à l'extérieur et qu'ils étaient prêts à les aider. Monsieur Paul Gallagher, directeur exécutif de la Société John Howard à Halifax et l'architecte de cette foire prélibératoire, était extrêmement heureux des résultats : « Voilà une excellente initiative pour la Société John Howard et le Service correctionnel du Canada, qui unissent

leurs efforts dans la collectivité », a-t-il dit. Le coordonnateur du projet dans l'établissement était M. Stu Murray, chef du Développement personnel.

L'établissement de l'Atlantique accueille des agents provinciaux

par M. Brian Richard, chef,
Administration et gestion du matériel

Du 3 au 5 février, à l'établissement de l'Atlantique, des agents des services correctionnels provinciaux ont assisté à une séance de formation axée sur la

gestion des situations d'urgence. Monsieur John Harris, gestionnaire d'unité à l'établissement, a présenté un cours d'une durée de trois jours à une quinzaine de responsables de la gestion des situations d'urgence.

Parmi les participants, on comptait plusieurs directeurs, sous-directeurs et surveillants d'établissements correctionnels provinciaux, ainsi qu'un instructeur du collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de Dieppe, et deux membres du service de police de Miramichi.

Tous les participants ont beaucoup apprécié le programme et l'ont trouvé très utile. Ils ont déclaré souhaiter qu'un plus grand nombre de leurs employés suivent le cours. C'était la première fois qu'ils assistaient à une formation de ce genre.

À la fin du cours, chaque participant s'est vu remettre un certificat. L'agent



Dernière rangée, de gauche à droite : M. Richard Doucet, M. Roland Tremblay, M. Brian Brown, M. Bruce Kingston, M. Michael W. Johnston, M. Tom Weir et M. René Martin

Deuxième rangée : Cpl R. Merritt, Cpl W.D. Davis, M. Kirk Ruest, M. Harold Steers et M. John Harris

Assis : M. Don Brown, M^{me} Heather Harrison, M^{me} Patricia LeClair et M. Paul Stewart

de formation du personnel, M. Brian Damson, a aussi informé les participants de futurs projets de formation et on les a invités à communiquer toute occasion du genre.

Les participants ont pris le lunch à l'établissement et, dans le cadre du programme de formation, ils ont eu droit à une excellente visite en compagnie de leur guide, le coordonnateur des Opérations correctionnelles, M. Jim Allison.

La région de l'Atlantique rend hommage aux bénévoles du PAE

Le présent article a été écrit par M^{me} Claudine Daigle, administratrice régionale, Communications et services à la haute direction, et par M. Charles Léger, coordonnateur régional du PAE

Un symposium sur le Programme d'aide aux employés (PAE) a eu lieu à l'institut Memramcook, du 6 au 8 janvier 1998. Au cours du banquet de clôture, on a reconnu le travail des participants au programme et on leur a rendu hommage. Une comédie musicale émouvante sur la vie familiale a été présentée aux gestionnaires du Service correctionnel du Canada (SCC), aux dirigeants du Syndicat des employés du Solliciteur général (SESG) et aux agents d'orientation du PAE.

En 1996-1997, 100 rencontres effectuées dans le cadre du PAE ont porté sur les problèmes familiaux, qui constituent la cause la plus fréquente de recours aux services du programme. Les séances de « travail sur les questions d'ordre familial » qui ont eu lieu

dans la région en 1997-1998 se sont révélées très efficaces; elles permettaient à tous les employés du SCC d'acquérir des outils essentiels pour faire face aux problèmes familiaux actuels. La comédie musicale a démontré, avec beaucoup d'à-propos, l'importance de résoudre les conflits familiaux afin d'assurer le mieux-être des employés, tant à la maison qu'au travail.

Monsieur Charles Léger, coordonnateur du PAE pour la région de l'Atlantique, a félicité énergiquement tous ceux qui ont participé au PAE. « Vous êtes les dirigeants de ce qui représente, pour bien des gens, le meilleur programme d'aide aux employés actuel a-t-il déclaré aux membres de l'équipe régionale de gestion et aux représentants du SESG. Grâce à vos talents de meneurs et aux ressources affectées au programme, notre PAE fait l'envie de la plupart des autres organismes », a-t-il ajouté.

Selon M. Léger, les coordonnateurs et les membres locaux du PAE sont responsables de sa mise en œuvre et de sa promotion à l'échelon local. « Vous avez démontré que nous pouvons apporter collectivement, en équipe, une aide véritable aux employés et à leurs familles. Les agents d'orientation bénévoles du PAE ont indiqué la voie à suivre en aidant ceux qui éprouvaient de grandes difficultés, a déclaré M. Léger. Vous pavez la voie dans des situations difficiles, chargées d'émotion. Je sais que bien des rencontres avec vos collègues ont lieu à l'extérieur du bureau (afin de discuter de leurs problèmes) et que, lorsque vous les rencontrez au bureau, vous emportez habituellement du travail à la maison afin de rattraper le retard que cela a occasionné. Je n'arrive pas à croire à quel point vous avez été occupés. » En 1996-1997, le nombre de personnes qui ont fait l'objet d'une orientation au PAE est passé à 356, soit une augmentation de 40 p. 100 par rapport à l'année précédente. « Je vous remercie d'avoir donné de votre temps et de vous-mêmes pour aider les autres », a conclu M. Léger.

Ensuite, le sous-commissaire de la région de l'Atlantique, Alphonse

Cormier, et le vice-président régional du SESG, Bill Brian, ont fièrement présenté des certificats d'honneur aux agents d'orientation qui avaient terminé la formation de trois jours donnée dans le cadre du symposium sur le PAE. Ils ont respectivement fait l'éloge de tous les bénévoles du PAE et chaudement félicité les agents d'orientation pour leur contribution individuelle et leur engagement à aider leurs collègues, ainsi que les membres de leur famille.



La personne de l'année du PAE, M. Offa Gaudet

Afin de reconnaître le rendement et l'engagement exceptionnels dans le cadre du PAE, les gestionnaires du SCC et les représentants du SESG ont établi en 1995 un programme de récompenses pour les individus méritants. La récompense est remise à la personne qui s'est le plus illustrée par son rendement et son engagement exceptionnels. Cette année, elle a été accordée à un individu nommé par les gestionnaires. L'an passé, la récompense avait été attribuée à une personne nommée par le SESG, M. Tom Laurette, de l'établissement de Springhill. L'an prochain, elle sera accordée à un candidat de l'extérieur.

Le récipiendaire reçoit un certificat honorifique, un souvenir commémoratif du SESG et une plaque qui est affichée à son lieu de travail pendant un an.

Cette année, le titre de personne de l'année du PAE a été accordé à l'un des pionniers du PAE de l'établissement Westmorland et de la région de l'Atlantique, le psychologue Offa Gaudet.

Monsieur Gaudet est agent d'orientation depuis plus de dix-sept ans. Il a compris dès le début l'importance et l'utilité du programme pour les employés et l'organisme. Ce partisan de longue date du programme a démontré calmement, discrètement et de façon constante quels étaient les éléments essentiels qui permettraient aux membres du personnel d'être informés de son but, ainsi que de sa confidentialité, et d'y être sensibilisés. Monsieur Gaudet personnifie les caractéristiques requises d'un agent d'orientation. Il a servi d'exemple à d'autres agents d'orientation en faisant toujours preuve de tact et de discrétion et en utilisant sa propre méthode d'apprentissage continu durant l'évolution du PAE. Au fil des ans, il a servi de guide à d'autres agents d'orientation et a accepté de partager ses idées et ses expériences avec les participants aux initiatives du PAE dans la région.

« Hier, les membres du PAE se sont réunis afin de proposer des activités pour 1998-1999 », a déclaré M. Léger. Parmi les suggestions, notons l'invitation d'autres conférenciers qui traiteront de l'acquisition des compétences psychosociales, une semaine consacrée au PAE, une icône du PAE sur Intranet, un bulletin au sujet du PAE, ainsi que des activités pour augmenter la visibilité du programme à la maison, ce qui, selon M. Léger, est essentiel afin d'inciter le client à demander de l'aide.

Monsieur Léger a terminé son allocution en affirmant que le Programme d'aide aux employés du SCC est l'un des meilleurs programmes du genre au Canada. Le concept d'orientation par les pairs consiste à faire appel à des employés extraordinaires et à des pro-

fessionnels exceptionnels pour qu'ils aident leurs collègues à résoudre leurs problèmes d'ordre personnel et professionnel afin de pouvoir aller de l'avant.

Québec

Séminaire de perfectionnement des agents de libération conditionnelle

par M^{me} Louise Quimper et MM. Richard Beaudry et Raymond Lebeau,

Pour la deuxième année consécutive, le comité clinique du District Est/Ouest du Québec, ainsi que plusieurs précieux collaborateurs, ont mis sur pied deux journées de perfectionnement. Celles-ci se sont déroulées du 25 au 27 novembre 1997 au collège des Jésuites à Lafontaine, près de Saint-Jérôme au Québec. La séance d'ouverture a été agrémentée des propos de MM. Jean-Claude Perron, alors sous-commissaire, Région du Québec, Normand Granger, directeur du District Est/Ouest, Pierre-Paul Laporte, représentant syndical et Réjean Arseneault, responsable du secteur Laval.

Dans une atmosphère propice au « recueillement » et au « rapprochement », deux thèmes ont été principalement abordés dans une perspective d'apprentissage, de réflexion et d'échanges : la toxicomanie et les valeurs et attitudes.

Au niveau de la toxicomanie, les participants ont pu bénéficier des derniers développements au chapitre de la détection visuelle et ont été sensibilisés à l'approche Proshaska (décrite plus loin) sur la loi de l'effet et les étapes de changement dans le traitement des toxicomanes.

La détection visuelle de la consommation : un nouvel outil de travail ?

Dans sa présentation sur la détection visuelle de la consommation, M^e Jacques Blais, Substitut du Procureur général au district de Trois-Rivières, nous a fourni une quantité impressionnante d'informations en regard des différentes catégories d'intoxicants : leurs effets sur l'organisme, leur temps d'effectivité, la tolérance et/ou la dépendance (physique ou psychologique) qu'ils créent chez les individus qui consomment.

Toute personne ayant consommé une drogue aura des symptômes de capacités affaiblies, mesurables et observables pour chacune des catégories, que ce soit sur le plan corporel, comportemental ou psychologique. Les renseignements et conseils fournis ont eu l'avantage d'être à la fois pratiques et concrets dans notre intervention auprès de la clientèle. Saviez-vous :

- qu'un individu qui titube peut être soit sous l'effet de l'alcool ou d'un hallucinogène, dépendant s'il marche tête baissée pour tenter de ne pas trébucher ou s'il marche tête vers le ciel dans un monde irréel ?
- qu'une personne qui consomme beaucoup de cocaïne maigrira, alors que celle qui consommera beaucoup de cannabis prendra du poids ?
- qu'un individu sous l'effet du PCP (phencyclidine) aura des effets durant environ six heures et connaîtra des cycles de 45 minutes, où il pourra alors être agressif, dépressif ou encore dans un état d'hallucination ? Cette drogue, peu coûteuse semble pourtant être la plus dangereuse, tant pour l'individu lui-même, que pour son entourage.



Séance d'ouverture. De gauche à droite : M. Réjean Arsenault (responsable du secteur Laval), M. Jean-Claude Perron (alors sous-commissaire, Région du Québec), M. Normand Granger (directeur du District Est/Ouest du Québec) et M. Pierre-Paul Laporte (représentant syndical)



Clôture du séminaire avec les agents de libération, les responsables de secteur ainsi que les conférenciers invités

Cet atelier s'est donc révélé très enrichissant pour notre pratique et pourrait constituer un complément intéressant et tout aussi efficace que les tests d'urine pour détecter la consommation d'intoxicants.

La loi de l'effet et les étapes de changement selon l'approche de Proshaska

Monsieur Réjean Wilson, responsable de la réadaptation et de la program-

mation au Centre de réadaptation en toxicomanie du Centre hospitalier de Jonquière, a animé cet atelier. Cette approche tient compte des trois dimensions suivantes : le produit consommé, le sujet lui-même et le contexte dans lequel il se trouve. Il a souligné l'importance de bien connaître et de bien évaluer toutes ces dimensions tout autant que de percevoir le changement chez un individu comme un processus très graduel, s'effectuant par étapes, particulièrement en regard

de la reconnaissance du problème et de la motivation à agir. L'utilisation du jeu de rôle a également servi d'appui à sa présentation.

La journée s'est terminée par des échanges reliés à nos préoccupations mutuelles entre MM. Serge Lavallée, vice-président régional de la Commission nationale des libérations conditionnelles, Jean-Pierre Beauchesne, commissaire, Gilles Lachance, commissaire et les participants.

Les échanges ont fait ressortir l'importance de toujours effectuer une évaluation du risque et des besoins du délinquant, afin d'être en mesure de proposer un plan d'intervention approprié à sa dynamique. Le jugement professionnel ne doit en aucun temps être tributaire de l'environnement politique ou social.

La dernière journée avait essentiellement pour thème « L'impact de nos valeurs et attitudes sur la surveillance et l'organisation ». Monsieur André Corriveau, administrateur régional, Réinsertion sociale, nous a présenté des

extraits du rapport du groupe de travail sur les valeurs et l'éthique dans la fonction publique, tout en exprimant ses réflexions personnelles, mettant en perspective le fait que nos valeurs – idéal, source d'inspiration – ne concordent pas toujours avec nos attitudes et comportements. En regard de nos attitudes, il mentionnait qu'elles sont déterminantes et conditionnent notre façon de voir la vie et de gérer les événements qui surviennent.

Madame Renée Soucy, responsable clinique pour la région du Québec, a par la suite présenté les résultats du sondage national effectué en novembre 1996 auprès du personnel du Service correctionnel du Canada (SCC). Les données présentées ont été sélectionnées en fonction du thème de la journée et ciblaient particulièrement les agents de libération conditionnelle du district. Ces résultats ont d'ailleurs servi d'éléments de réflexion pour les ateliers qui ont suivi. En effet, les quatre énoncés suivants ont été élaborés et discutés au sein des ateliers :

- notre niveau d'engagement envers le SCC versus une relative fierté à appartenir au SCC;
- notre niveau d'empathie versus l'appui à un environnement punitif;
- la stratégie anti-drogue du SCC versus nos valeurs personnelles;
- notre rôle d'agent de changement versus le sentiment d'impuissance face à la possibilité d'influencer l'organisation.

Si l'essoufflement et le sentiment d'impuissance ont été identifiés, il en ressort aussi que les gens adhèrent à la Mission du SCC, mais pas toujours aux moyens utilisés. Les pressions sociales et politiques ont entraîné l'utilisation de moyens de plus en plus contrôlants et lourds, laissant peu de place à l'évaluation et au jugement professionnel. Il devient donc impératif de se réapproprier notre identité professionnelle, d'être créatif et de ne pas céder aux pressions extérieures et à la surcharge de travail qui risquent parfois de nous faire perdre la perspective nécessaire pour établir les vrais priorités.

Le séminaire s'est terminé sur une volonté bien arrêtée de tous les participants de maintenir un niveau élevé de professionnalisme et dévouement auprès de la clientèle. En clôture, M. Normand Granger, directeur du District Est/Ouest du Québec, a invité les participants à reprendre en main nos outils cliniques et les considérer comme des moyens et non des fins. Il faut garder la confiance et la priorité du jugement professionnel et éviter la prescription de conditions particulières qui ne sont pas en lien direct avec la

problématique criminelle des délinquants en se rappelant que la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* prône la mesure la moins restrictive.



par M^{me} Jocelyne Simon et M. Jules Bourque, Service correctionnel du Canada et M^{me} Constance Bennett, criminologue et professeure au Collège Maisonneuve

Madame Jocelyne Simon, commis aux dossiers au bureau de libération conditionnelle Lafontaine et M. Jules Bourque, agent de libération conditionnelle au bureau de libération conditionnelle Ville-Marie, ont accompagné un groupe d'étudiants en « Techniques d'intervention en délinquance » du Collège Maisonneuve de Montréal dans le cadre d'un stage de trois semaines en Haïti.

Ce stage, qui s'est déroulé du 3 au 24 janvier dernier, avait pour but d'initier ces futurs intervenants à la dure réalité quotidienne à laquelle font face les jeunes sans abri.

Historique

Le régime pénitentiaire haïtien a connu plusieurs changements. Déjà, en 1801, la Constitution Haïtienne prévoyait des centres de détention pour les citoyens appréhendés. Les prisons coloniales de Port-au-Prince, de Jacmel, de Cap-Haïtien et de St-Marc furent restaurées et peu à peu d'autres prisons furent construites à Port-au-Prince, Ouanaminthe, Jérémie et Pétion-Ville.

En 1846, la loi pénale reconnaît la nécessité d'avoir un pénitencier pour les délinquants adultes. L'empereur Soulouque fit donc construire, en 1847, la maison centrale de correction, qui porte maintenant le nom de pénitencier National.

Les femmes furent séparées des hommes en 1907. Les hommes se retrouvèrent dans des bâtiments inadéquats et les femmes à la Chapelle dédiée à Notre-Dame-de-la-Salette.

Le 16 décembre 1918, le président Sudre Dartiguenave adopta une loi régissant le contrôle et l'administration des prisons. Aux termes de cette loi, l'organisation pénitentiaire devenait la responsabilité de la gendarmerie. Elle prévoyait également la prise en charge des prisonniers par l'État. Sous le gouvernement de Sténio Vincent, un centre de rééducation qui devait recevoir les mineurs – dès l'âge de sept ans – a été ouvert à Port-au-Prince.

L'Administration Pénitentiaire Nationale d'Haïti (APENA) vit le jour le 19 septembre 1989, par décret du gouvernement de Prosper Avril. Cet organisme devait être, selon le décret, autonome et fonctionner sous la tutelle du Ministère de la Justice. Ce projet a pu être réalisé en juin 1995 sous le gouvernement d'Aristide. L'APENA assure, en conformité avec le Ministère Public, l'exécution de toutes les décisions judiciaires prononçant une peine privative de liberté ou ordonnant une détention préventive.

Les constats

Il est impossible d'analyser les conditions de détention qui prévalent en Haïti sans tenir compte du contexte politique, économique et social. Si l'on considère que la majorité de la population vit dans des conditions sanitaires précaires, la situation pénitentiaire est un reflet des conditions de vie générales. Voici quelques constatations faites par le groupe d'étudiants :

- on retrouve 18 établissements carcéraux répartis dans l'ensemble du pays;



Fort National, une prison pour les jeunes garçons et filles mineurs, à partir de 10 ans, ainsi que pour les femmes. À droite, une salle qui peut contenir de 50 à 75 personnes, avec seulement une porte d'entrée.

- ces établissements servent à la fois de lieux de détention pour les criminels condamnés et pour les détenus en attente de procès;
- en province, les femmes et les mineurs sont incarcérés dans les mêmes lieux physiques que les hommes;
- les détenus ne connaissent pas leurs droits et disposent de peu de moyens pour se faire entendre;
- l'aide juridique n'est pas toujours accessible;
- tous les établissements carcéraux connaissent un problème de surpopulation;
- les mineurs, autant les jeunes garçons que les jeunes filles, n'ont pas accès à l'école ou à des services psychologiques ou sociaux;

- les femmes enceintes ne reçoivent pas de supplément alimentaire;
- bien que la loi prévoit que les enfants soient jugés par des juges pour enfants, cette disposition n'est pas toujours mise en application.

Conclusion

Suite à leur séjour en Haïti, tous ont pu constater que tout comme certains pays à travers le monde, Haïti connaît des problèmes majeurs d'engorgement dans ses cours de justice et dans ses établissements carcéraux et que seules des solutions novatrices et économiques pourront assurer une saine administration de la justice.

Ontario

Le Musée du Service correctionnel du Canada

par M. David St-Onge, conservateur

Depuis trente ans, le Musée du Service correctionnel du Canada (SCC) informe la population canadienne sur l'histoire des pénitenciers au Canada. Le concept d'origine remonte aux environs de 1966, quand M. Murray Millar, alors directeur du Collège du personnel de correction en Ontario, songea à créer un musée pénitentiaire central dans le cadre des activités du Centenaire prévues pour l'année suivante. Le Musée ouvrit officiellement ses portes en 1969. Au cours des années 1970, M. Millar a dirigé le Musée avec la collaboration et l'aide de nombreux fonctionnaires retraités des pénitenciers.

... l'édifice est la pièce maîtresse du Musée ...

En 1985, le pénitencier de Kingston, le premier à ouvrir ses portes au Canada, célébrait son 150^e anniversaire. À cette occasion, le Musée a emménagé où il se trouve aujourd'hui, soit dans les quartiers de l'ancien directeur de l'établissement, et a été renommé « Musée du pénitencier de Kingston ». Le bâtiment, qui était aussi connu sous l'appellation de « Cedarhedge » au cours du XIX^e siècle, est fait de pierre calcaire et il est considéré comme l'endroit idéal pour ce musée, puisqu'il a été entièrement construit par des détenus au cours des

années 1870 à l'emplacement même où les services correctionnels canadiens ont vu le jour. En fait, l'édifice est la pièce maîtresse du Musée et il a été construit avec de la pierre calcaire extraite dans la région de Kingston.

L'année 1992 marque aussi une étape importante dans l'histoire du Musée, alors qu'une journée « portes ouvertes » a eu lieu le 6 juillet dans le cadre des festivités soulignant le 125^e anniversaire de la Confédération. Pour marquer davantage cet événement, le Musée a de nouveau changé de nom, devenant du coup le Musée du Service correctionnel du Canada, et par le fait même le principal musée du Service, objectif qui avait été fixé vingt-six ans plus tôt.

La collection du Musée était à l'origine composée d'une grande quantité d'objets interdits que M. Walter Johnstone, coordonnateur de la formation du personnel de garde du Collège du personnel de correction de la région de l'Ontario, et M. Art Jarvis, directeur adjoint du Collège, ont commencé à amasser en 1952. Ces deux personnes sont devenues plus tard directeurs du pénitencier de Kingston. À la suite de négociations tenues au cours des années 1970, une partie d'une deuxième grande collection, amassée cette fois par M. Byron Duffy du pénitencier de Dorchester, a été achetée. Plus récemment, une troisième partie de la collection a été fournie par le Musée du centre de détention de Quinte du ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels de l'Ontario. Cette collection a été rassemblée et gérée par le lieutenant Rick Dupuis, pour être ensuite transférée au Musée du Service correctionnel du Canada en décembre 1996.

À maints égards, la collection du Musée du SCC est unique; elle illustre une facette de notre histoire trop souvent ignorée et elle contient toute une gamme d'objets obtenus gratuitement. Les objets d'artisanat démontrent le talent des détenus; les objets confisqués mettent en lumière l'ingéniosité qu'inspirent la détention et l'isolement; les anciens équipements de châtiment et de contrainte sont révélateurs de l'ampleur des efforts



Exposition d'objets représentatifs des emplois occupés par les détenus au fil des ans



Objets interdits confisqués aux détenus de différents pénitenciers au fil des ans

déployés par nos ancêtres pour corriger ceux qui ne respectaient pas la

loi. La collection d'archives explique comment et pourquoi le Service cor-

rectionnel du Canada en est venu à adopter sa philosophie actuelle et à jouir d'une réputation de chef de file dans le monde entier en matière de traitement correctionnel.

... les objets et les documents que l'on trouve au Musée [...] sont représentatifs de la condition humaine ...

On peut dire que, à bien des égards, les objets et les documents que l'on trouve au Musée, par les émotions qu'ils véhiculent, sont représentatifs de la condition humaine. Un grand nombre de visiteurs se sentent interpellés au point de s'interroger sur un aspect de la vie qui leur est étranger, mais qui est si familier à tant d'autres. Des questions socio-politiques y sont souvent soulevées, ce qui déclenche de longues discussions intellectuelles entre les visiteurs du Musée, eux qui étaient de parfaits étrangers avant de le visiter.

... les détenus canadiens n'ont jamais porté ces uniformes rayés noir et blanc

L'équipe du Musée est constituée de M. David St.Onge, qui en est le conservateur et qui s'est joint aux rangs du SCC en 1984 alors qu'il était encore étudiant. Il est secondé par une équipe de loyaux retraités des pénitenciers des environs de Kingston, comme M^{me} Joan Peeling, M. Gord Woods et M. Gerry St.Onge (père de David). Ces bénévoles sont très fiers de la carrière qu'ils ont eue au sein du SCC et ne lésinent pas d'efforts pour que le public comprenne la mission du Musée et lui accorde son soutien. Cela est d'autant plus important de nos

jours, étant donné que la perception qu'a le grand public des organismes correctionnels provient généralement des nouvelles négatives diffusées par les médias et des films d'Hollywood qui ne font qu'alimenter les mythes relatifs au milieu carcéral. À titre d'exemple, mentionnons que les détenus canadiens n'ont jamais porté ces uniformes rayés noir et blanc que l'on voit constamment dans les films et les bandes dessinées. De plus, l'exécution des peines capitales était la responsabilité des pénitenciers provinciaux, à l'exception des quelques rares peines qui ont été exécutées dans des pénitenciers fédéraux de l'ouest du pays.

... le Musée relate l'histoire des services correctionnels au Canada pour que le visiteur puisse se faire une opinion.

Grâce à ses expositions, à l'information fournie par ses animateurs et à ses archives, le Musée cherche à détruire ces mythes et à rétablir les faits en ce qui a trait à l'incarcération en exprimant les points de vue du personnel et des détenus. Comme le mentionne M. St.Onge, « le Musée ne cherche pas à condamner ou à pardonner les gestes du personnel actuel ou passé du SCC. Sa mission se limite à relater tout simplement l'histoire des services correctionnels au Canada pour que le visiteur puisse se faire une opinion ».

Le Musée franchit aujourd'hui une nouvelle étape importante. Des démarches sont en cours pour constituer une société sans but lucratif, *Les amis du Musée du Service correctionnel du Canada*. Ce regroupement permettra d'offrir un soutien matériel et financier au Musée. On s'emploiera à parfaire le rôle éducatif du Musée et à lui donner plus d'ampleur de façon qu'il devienne l'un de plus grands sites historiques du Canada.

Le Musée du Service correctionnel du Canada s'apprête à ouvrir une nouvelle exposition

En mai, le Musée du SCC a inauguré une exposition qui jette un regard sur le quotidien du plus vieux pénitencier fédéral canadien.

Les pièces maîtresses de cette exposition sont deux reconstitutions de cellules grandeur nature. La première se veut une reproduction fidèle d'une cellule type des années 1870, tandis que la deuxième comporte le prototype de mobilier qui a été mis au point pour la modernisation des installations du pénitencier de Kingston, qui a été terminé tout récemment.

On y retrouve aussi un certain nombre d'uniformes portés par les détenus des établissements carcéraux fédéraux et provinciaux, ainsi que des pénitenciers américains. Des objets d'usage personnel distribués par les établissements carcéraux et des objets interdits fabriqués par les détenus et utilisés par ceux-ci dans leur cellule sont aussi exposés.

Les heures d'ouverture du Musée sont les suivantes :

Les samedis et dimanches : de 10 h à 16 h
Du mercredi au vendredi : de 9 h à 16 h

Le Musée sera fermé les lundis et mardis au cours de l'été. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez composer le (613) 530-3122.

La prison, c'est ma place

*Reproduit avec la permission de
Spiritan Missionary News,
publication catholique torontoise*

« Certains détenus viennent à mon bureau pour discuter de choses importantes, mais d'autres sont sans doute plus intéressés par mon café que par mes conseils. » Pat Callaghan, prêtre spiritain et aumônier catholique à l'établissement de Warkworth se trouve à son bureau, à l'aumônerie, derrière les barbelés de la prison. « Ma porte n'est jamais fermée, à moins que je ne sois en train de discuter en privé avec quelqu'un. Le café ? C'est un prétexte. »

***Les hommes
que je rencontre ici sont,
en un sens,
les plus pauvres parmi
les pauvres.***

Warkworth est un établissement à sécurité moyenne situé dans le centre est de l'Ontario, qui relève du Service correctionnel du Canada. Les prisons sont à sécurité minimale, moyenne ou maximale selon les risques d'évasion des détenus. Par un jour d'hiver humide et sinistre, les visiteurs peuvent soupçonner l'existence d'un lien entre le temps qu'il fait et la vie dans un semblable établissement. Avant la visite, il a fallu présenter et faire approuver un formulaire d'autorisation, obtenir la permission de porter un appareil photo et un magnétophone. Il me restait à signer au poste de sécurité et à franchir des barrières à contrôle électronique.

L'aumônerie est située au bout d'un long couloir ouvert sur les côtés. « Lorsque j'ai parcouru pour la première fois ce passage, explique Pat Callaghan, ma réaction immédiate a été de me dire : c'est ici ma place et c'est ici que je veux être. Ma propre expérience des gens au fil des ans et notre charisme spiritain étaient pour beaucoup dans cette réaction. Je souhaite rester aumônier jusqu'à la retraite. Les hommes que je rencontre ici sont, en un sens, les plus pauvres parmi les pauvres. La société ontarienne semble éprouver fort peu de sympathie à leur endroit. Ils sont très marginalisés. »

Un aumônier catholique et deux aumôniers protestants partagent le « Fellowship Hall », deux bureaux et une chapelle. Il y a également une suerie et un tipi pour les détenus des Premières nations. Des cérémonies bouddhistes, hindoues, sikhs, musulmanes et des témoins de Jéhovah ont lieu régulièrement. Pat Callaghan travaille en étroite collaboration avec les autres aumôniers.

***Nos interventions
au nom des prisonniers
sont respectées ...***

Une voix qui fait contrepoids

L'aumônier passe sa journée à faire du counseling, de façon officielle ou non. « J'ai étudié en counseling pastoral, et c'est en participant au programme d'éducation pastorale clinique au Queen Street Mental Health Centre de Toronto que j'ai songé à devenir aumônier de prison. Les gardes de sécurité et les agents de la prison ont de bonnes relations avec un grand nombre de prisonniers, mais, lorsqu'il y a des dérapages, nous pouvons permettre aux détenus d'exprimer leur colère sans qu'ils aient l'impression que cela sera retenu contre eux ou qu'ils seront inculpés. Comme la vie ici est étroitement encadrée, il y a toujours de l'exaspération qui s'accumule de temps à autre. Chaque jour, les détenus se font dire quand ils doivent se lever, manger, commencer à tra-

vailer et arrêter, se présenter à l'appel – il n'y a pas moyen de fuir, pas moyen de souffler un petit moment. La moindre infraction a toujours des conséquences. Et il y a cette constante impression d'enfermement. La vie en prison est dure. Les aumôniers peuvent être une voix qui fait contrepoids à celle de l'établissement. Nos interventions au nom des prisonniers sont respectées et j'espère que nous sommes un peu comme la voix du prophète dans ces murs. »

Un jeune homme se présente à la porte de l'aumônier. Il lui demande de signer un formulaire attestant qu'il a rendu tous les documents empruntés à l'aumônerie. Pat lui demande : « Tu retournes chez toi à Ottawa bientôt. » Le détenu répond : « Oui, dans quelques jours. » Pat lui souhaite le succès dans sa nouvelle vie à l'extérieur : « La plupart des hommes détenus à Warkworth purgent des peines de longue durée. C'est donc un grand plaisir de voir des départs. »

Une reprise en main

Est-ce que les détenus se réadaptent pendant leur incarcération ? « Oui, dit Pat, beaucoup de prisonniers reprennent leur vie en main. Certains d'entre eux ont vécu dans la criminalité pendant si longtemps qu'ils se disent qu'ils en ont assez et qu'ils veulent changer. Et ils changent effectivement. Mais la société ne leur facilite pas la tâche. La réaction générale, c'est que ce sont des criminels et qu'il faut les punir. »

« Je sais qu'ils ont fait des choses répréhensibles, mais il y a en eux une grande humanité qu'il ne faut pas perdre de vue. Ce sont avant tout des êtres humains. Oui, ils ont commis des crimes, ils sont coupables, mais un grand nombre d'entre eux ont des regrets sincères et voudraient recommencer leur vie pour éviter de commettre les mêmes erreurs. Les chances d'un meurtrier de bien se tirer d'affaires dans la société sont bien plus grandes que celles d'un voleur de banque ou d'un escroc. »

Une visite de la prison avec l'aumônier, dans les cellules (les cel-

lules les plus vieilles pour les fumeurs et les nouvelles, plus attrayantes, pour les non-fumeurs), l'école, les ateliers, la salle à manger de l'administration, permet de constater à quel point Pat est bien connu, respecté et tout à fait à l'aise à Warkworth. Il connaît ses « paroissiens » par leur nom et ils le connaissent assez bien pour plaisanter avec lui ou pour discuter du dernier projet de levée de fonds auquel ils travaillent. Ils ont réuni plus de 500 \$ pour commanditer la course Terry Fox et plusieurs centaines de dollars pour le fonds de secours aux sinistrés des inondations du Manitoba. Ce don ira à une école de Winnipeg pour les enfants ayant des besoins spéciaux; cette école a perdu beaucoup de livres, de fournitures et de matériel à cause de l'inondation. Un prisonnier a fait un don personnel pour les œuvres des spiritains à Haïti.

Il n'y a pas de classe de criminels

Quels enseignements l'aumônier retire-t-il de ses trois ans en prison ? « Lorsque je me suis joint au service carcéral, j'avais l'impression que les détenus étaient fondamentalement différents du reste de la société. Il n'y a rien de plus faux. Il est vrai que la plupart d'entre eux viennent de familles violentes et dysfonctionnelles et que beaucoup d'entre eux ont eu des difficultés à l'école, à cause de problèmes d'apprentissage, mais ce groupe n'est pas très différent de ceux qui vivent à l'extérieur des murs. »

Pat ne croit pas qu'il existe une catégorie de criminels dans la société. Ce sont plutôt les expériences de toute une vie – exaspération constante, violence d'un type ou d'un autre (physique, psychologique, sexuelle), pauvreté, colère, toxicomanie – qui finissent par conduire certains à adopter un comportement criminel. D'autres sont des citoyens au comportement habituellement normal, mais qui ont, une fois, perdu le contrôle, agressé quelqu'un ou commis un meurtre. Le moment de colère est passé, mais ils paient toujours.

L'aumônier est particulièrement impressionné par le système d'enseignement à l'intérieur de la prison.

Des enseignants spécialement formés ont pour objectif de donner à tous les détenus une éducation de 10^e année avant leur sortie. La formation a une composante théorique et une composante professionnelle. Un prisonnier peut obtenir un certificat en soudure, en coiffure, en mécanique automobile et en réparation de petits appareils. Pat se souvient qu'un jour, un prisonnier est venu le voir à son bureau tout excité: « Lorsque j'étais jeune, je haïssais l'école, je ne faisais rien de bon et j'ai décroché. Maintenant je suis en 10^e année et j'obtiens des 80 et des 90. Avant de partir, je veux terminer ma 12^e année. » Ce sont souvent les personnes non instruites qui deviennent des criminels. Enfants, ils étaient turbulents à l'école, ils ne pouvaient pas accepter la discipline de l'école et n'ont jamais vraiment appris à lire. « Les futurs enseignants devraient venir ici et voir ce que deviennent les naufragés du système d'éducation, » d'ajouter Pat, qui a déjà été aumônier dans une école secondaire.

L'aumônier porte à son chandail un macaron qui dit *Le respect, ça marche*. Le respect entre les membres du personnel, d'une part, et entre les détenus et les membres du personnel, d'autre part. Respect, réadaptation, réinsertion dans la société, ce sont les trois mots d'ordre qui guident le travail de ce spiritain pendant son séjour en prison.

Prairies

Bureau du règlement des différends

par M. Dan Erickson
directeur adjoint, Établissement
d'Edmonton

Qui résout les problèmes, règle les différends et enseigne aux gens à vivre harmonieusement les uns avec les autres dans votre région ? Nous apprenons tous, de sources différentes, les connaissances de base et les façons socialement acceptables de vivre en société. Lorsque nous avons de bons « professeurs » et qu'on nous montre, par l'exemple, les façons efficaces de résoudre les problèmes, nous avons une bonne base qui nous guidera durant toute notre vie.

Dans le système correctionnel, il y a beaucoup de personnes qui donnent des conseils et aident les autres à résoudre des problèmes. À l'établissement d'Edmonton, on accorde une grande importance à ce processus. Dans le corridor principal, entre le service de psychologie et la chapelle, se trouve le bureau du coordonnateur du règlement des différends. À l'heure actuelle, la personne qui occupe ce poste est l'agent de liberté correctionnelle Alex Forbes.

*Pour que
les deux parties
soient satisfaites,
il faut amener
les gens à faire
des compromis et
à comprendre
des points
de vue différents.*

Le principal travail de cet employé est de faire en sorte qu'il y ait le moins de conflits possible à l'établissement. Cette tâche extrêmement difficile exige la collaboration et le soutien de chacune des personnes qui s'y trouvent. Le grand soutien qu'offre l'équipe de gestion permet au bureau de réaliser ses objectifs.

Les principales fonctions de M. Forbes consistent à faire des interventions informelles orientées vers la résolution de problèmes, sans recourir au sys-

tème officiel de redressement ou aux accusations. Il est aidé dans son travail par les pairs-conseillers.

Plusieurs éléments contribuent au succès du bureau. Le respect des principes fondamentaux de la confidentialité, de l'impartialité et de l'équité, la rapidité des interventions, et l'enseignement aux autres de la communication efficace sont tous des facteurs qui facilitent la résolution des problèmes.

Parfois, la frustration et l'intransigeance des personnes en cause rendent le travail difficile. Pour que les deux parties soient satisfaites, il faut amener les gens à faire des compromis et à comprendre des points de vue différents. Le coordonnateur du règlement des différends et les pairs-conseillers mettent les parties en contact afin qu'elles puissent résoudre le problème ou, tout au moins, en discuter pour que les interactions futures soient plus positives.

Les éléments clés de ce processus sont la grande connaissance qu'a l'agent de la culture du milieu correctionnel, ses compétences et ses qualités de leader. La formation des pairs-conseillers est aussi un élément important. Cette formation se fait sur place, et le personnel et les détenus y participent. Les pairs-conseillers sont considérés comme des paraprofessionnels lorsqu'ils ont terminé leur formation. Ils sont souvent en mesure d'aider les professionnels à faire des choses qu'ils ne pourraient pas faire aussi vite s'ils étaient seuls ou qu'ils ne pourraient tout simplement pas faire du tout.

Il est impossible de mesurer le succès de ce programme uniquement à l'aide de données empiriques. Le fait que l'établissement d'Edmonton ait moins de griefs et de plaintes à traiter que presque tous les autres établissements en dit long, mais le travail exécuté par l'agent et les pairs-conseillers offre de nombreux autres avantages intangibles et précieux. Le changement d'attitudes et de valeurs qui en découle joue un rôle important dans la réalisation de notre Mission et favorise la réinsertion sociale.

Collaboration entre le Collège du personnel des Prairies et CORCAN

par M. Tim Krause, administrateur régional, Communications

En décembre 1996, le Collège du personnel de correction de la région des Prairies a emménagé dans ses nouveaux locaux à Hanselman Place à Saskatoon, où se trouve l'administration régionale. En raison de l'espace restreint, il fallait aménager une salle de classe qui puisse permettre de donner tant la formation traditionnelle que la formation automatisée. Après avoir passé en revue le stock de meubles, on s'est rendu compte qu'on ne disposait pas d'un modèle de bureau permettant de donner les deux genres de formation. Par conséquent, le directeur et le personnel ont déterminé que la seule solution consisterait à concevoir un bureau qui satisferait à ces exigences précises.

L'agent d'informatique M. Brian Hryniuk, du Collège du personnel, présente fièrement son bureau innovateur.



La nécessité étant mère d'invention, M. Brian Hryniuk, agent d'informatique au Collège, a pris l'initiative de concevoir un bureau polyvalent et d'en construire le prototype dans l'atelier de son père. Le sous-commissaire a examiné le prototype et a convenu que le bureau polyvalent pourrait être mis au point et construit avec l'aide de l'atelier de CORCAN au pénitencier de la Saskatchewan. En septembre 1997, on disposait de 21 bureaux qui avaient été construits au pénitencier de la Saskatchewan et dont on se sert maintenant au Collège du personnel.

Le bureau est polyvalent, et le moniteur est rétractable, dégageant ainsi toute la surface du bureau. Il est équipé d'un tiroir porte-clavier pour le clavier et le tapis à souris, d'une étagère pour l'unité centrale et d'un chemin de câbles, afin de disposer les appareils et l'alimentation. Ainsi, le stagiaire peut soit se servir du bureau d'une façon conventionnelle pour écrire ou pour lire, soit utiliser l'ordinateur pour effectuer certains travaux. Le bureau a 122 cm de longueur, 84 cm de largeur et 76 cm de hauteur. Il est monté sur des roulettes verrouillables. Sa conception modulaire permet différentes configurations en fonction des besoins dans la classe.

Nous souhaiterions remercier M. Hryniuk de son innovation, et CORCAN d'avoir permis de concrétiser le tout.

Pacifique

Exercice PEP – « L'éruption du mont Baker »

par M. Neil Brewer
gestionnaire des opérations, CORCAN
Établissements de Kent et Mountain

Le 28 janvier, j'ai assisté, dans le cadre du « Provincial Emergency Program » (PEP), à un exercice baptisé « Thunderbird III », à Agassiz en Colombie-Britannique. On m'a demandé d'y assister à titre de représentant de l'établissement de Kent, mais je représentais également les intérêts de l'équipe locale bénévole de recherche et de sauvetage (Kent Harrison SAR). J'ai installé le matériel de communications du SAR à 7 h, l'exercice commençant à 8 h.

Monsieur Wally McGuire, coordonnateur des mesures d'urgence du PEP pour Agassiz/Harrison, était l'animateur de l'exercice, le sergent d'état-major John Veldman étant nommé commandant sur place. Y étaient également deux employés de l'établissement Mountain.

L'exercice reposait sur l'éruption hypothétique du mont Baker dans l'État de Washington. À cause de sa proximité et des conditions climatiques

régnant dans la région, l'éruption du mont Baker pourrait y avoir d'importantes répercussions. Exception faite de petits tremblements de terre, la menace la plus grave est la chute de cendres. Même si elle paraît sans danger, celle-ci a un effet incapacitant sur beaucoup de services, allant des véhicules automobiles aux systèmes d'égout.

Tout se passait en temps réel, une grosse reliure contenant les événements fictifs (quoique possibles) survenant à des moments déterminés dans le centre et la partie supérieure de la vallée du Fraser. Les scénarios touchant le Service correctionnel du Canada (SCC) étaient relativement peu nombreux, l'accent étant mis sur la disponibilité du personnel à cause des difficultés de transport et des obligations personnelles, comme la sécurité personnelle et celle de la famille.

***La présence
d'installations
comme Kent et Mountain
a montré la nécessité de
systèmes de secours
pour la collectivité ...***

Comme ses établissements sont largement autosuffisants, il est devenu évident que Kent et Mountain pourraient aisément devenir des lieux éventuels de refuge pour la collectivité. Le seul autre établissement autonome dans cette région est l'hôtel Harrison.

Inutile de se demander quel serait le premier choix ! Le SCC pourrait examiner sa capacité d'aider la collectivité comme lieu de refuge pour la population. Les problèmes que peuvent poser un tel état de chose concernent évidemment les graves questions de sécurité liées à ce genre de situation.

La présence d'installations comme Kent et Mountain a montré la nécessité de systèmes de secours pour la collectivité; on discute beaucoup de ce

qui y surviendrait au cours d'une catastrophe, mais on ne prend guère de mesures pour résoudre les déficiences constatées. Agassiz est particulièrement vulnérable face à plusieurs scénarios catastrophiques, vu l'absence d'approvisionnement public en eau – pas d'énergie, ni d'eau, ni de sanitaires, ni de cuisine.

Tout particulièrement ironique est le choix des installations utilisées comme centre des opérations d'urgence (COU). Le « Centennial Centre » est adjacent au Centre municipal d'Agassiz et il est bien situé, au centre de la ville. Toutefois, il ne dispose d'aucune source d'énergie de réserve – petit détail dont on a fait abstraction pendant l'exercice. Le « Centennial Centre » n'a qu'un téléphone, en dépit de plans dressés il y a plus d'un an en vue d'installer des lignes parallèles et plus de combinés téléphoniques. Les bénévoles de l'équipe de sauvetage ont pu apporter des postes cellulaires et émetteur récepteur VHF dans la pièce, ainsi qu'une petite génératrice auxiliaire (5,5Kva) provenant de leur véhicule de commandement.

Le sergent d'état-major Veldman était particulièrement frustré par le système téléphonique et, à la fin de la journée, il a dit qu'il n'était pas prêt à utiliser ces installations comme COU tant que l'on n'aurait pas résolu les problèmes d'énergie et de communications. Le détachement de la GRC dispose de communications et d'alimentation électrique de secours, mais ne possède pas autant d'espace. L'exercice s'est poursuivi le jour suivant, mais je n'ai pu assister qu'à la première heure.

En résumé, le SCC semble extrêmement bien préparé en comparaison de la collectivité locale. On peut espérer que les dirigeants locaux se rendront compte que ces situations hypothétiques peuvent devenir réalité un jour et qu'ils mettront en place une stratégie permettant une intervention concertée face à divers scénarios catastrophiques, pour que les habitants d'Agassiz et de Harrison ne soient pas obligés de se débrouiller tout seuls.

Une réunion communautaire jugée réussie

par M. Robert E. Brown
directeur, Bureau de libération condi-
tionnelle de l'île de Vancouver

Une réunion communautaire sur les services correctionnels communautaires pour adultes sous le titre « What Works: Where are the Gaps ? » a eu lieu, le 28 mars, au collège Camosun de Victoria. Plus de 100 personnes du Grand Victoria sont venues contribuer aux débats de la journée. La réunion s'inscrivait dans une série d'activités communautaires au Canada parrainées par le Service correctionnel du Canada (SCC) et coordonnées en commun par les Comités consultatifs de citoyens (CCC) locaux, la John Howard Society (JHS) et le SCC. Les CCC du Bureau sectoriel de Victoria et de l'établissement de William Head étaient représentés au sein du Comité de planification avec la John Howard Society de Victoria et de la Colombie-Britannique, le Bureau de libération conditionnelle de l'île de Vancouver et le Programme de justice pénale au collège Camosun.

L'animateur, ce jour-là, était M. Bill Snowdon, ex-chef de la police de Victoria, membre de la Commission nationale des libérations conditionnelles et ex-président du CCC de Victoria. La journée a débuté par un mot de bienvenue du maire, Frank Leonard, de Saanich, suivi d'un aperçu et d'un défi lancé aux participants au sujet de la participation de la collectivité aux services correctionnels communautaires par M. R.E. Brown, du Bureau de district de l'île de Vancouver.

Les exposés sur les programmes pour toxicomanes, ceux pour délinquants sexuels et la possibilité de « Circles of Support and Accountability for Greater Victoria » ont été complétés par un sondage avant-après auprès des participants, et huit groupes de discussion avec animateur, qui ont fait part de leurs réactions concernant les lacunes et les solutions. L'apport de la collectivité et un exposé plus détaillé de la journée figureront dans un rapport « de référence » en cours de rédaction. À la suite de cet atelier, le D^r Bruce Monkhouse et moi-même du Bureau de district de l'île de Vancouver, accompagnés de M. Barry Murphy du John Howard Society Bridge Substance Abuse Program, sommes passés à l'émission de télévision de Shaw Cable, « Perspectives », diffusée le 1^{er} avril. Des discussions ont eu lieu avec Shaw Cable concernant la présentation d'une série de spectacles d'une heure sur la justice réparatrice, à diffuser en juin.

Le 1^{er} mai, le Comité de planification s'est réuni pour mettre au point le contenu du document de référence qui comprendra les quatre recommandations suivantes :

1. Des réunions sur les services correctionnels communautaires devraient se tenir dans d'autres collectivités de la Colombie-Britannique.
2. Il devrait y avoir une réunion annuelle de ce genre dans le Grand Victoria.
3. Le Comité de planification, avec une représentation du SCC, de la JHS et des CCC, à l'appui de la recommandation n^o 2, devrait compter sur une plus grande participation des services correctionnels de la Colombie-Britannique, de la police et de la British Columbia Criminal Justice Association.
4. Le SCC continue de financer une réunion annuelle sur les services communautaires dans le Grand Victoria et le Comité de planification cherche de nouvelles sources de financement.

Cérémonie de fin de programmes à Elbow Lake

par M^{me} Jane Whiting, agent de cor-
rection II

L'établissement d'Elbow Lake est un établissement à sécurité minimale axé sur les besoins des délinquants autochtones. Le 8 avril dernier, nous avons eu le plaisir d'organiser une cérémonie marquant la fin de deux programmes adaptés aux Autochtones : le programme d'apprentissage d'un mode de vie équilibré, qui fait partie du Programme de développement des aptitudes cognitives, et le Programme de lutte contre la violence familiale. Avec les détenus et les invités de l'extérieur, c'est une cinquantaine de personnes qui assistaient à la célébration. Celle-ci a eu lieu à l'extérieur et a commencé par la cérémonie traditionnelle du calumet, sous la conduite des Aînés George Isbister et Tom Macallum. Notre directeur, Ron Wiebe, et le sous-commissaire Pieter de Vink ont été invités à prendre part à la cérémonie avec certains des délinquants. Les autres invités se sont assis en formant le cercle traditionnel qui représente le Cercle d'influences. Tous les délinquants finissants ont pris la parole dans le cercle pour dire ce qu'ils avaient retiré des programmes et parler des outils qu'ils allaient maintenant employer dans leur vie. Chacun d'entre eux a reçu une plume d'aigle, un symbole utilisé par les Autochtones pour montrer qu'une personne a acquis des connaissances.

On leur a aussi remis un sac de médecine contenant une pierre. De nombreux cadeaux ont été offerts aux invités et aux Aînés, ce qui est aussi une coutume traditionnelle. Après la cérémonie, toutes les personnes présentes ont participé à un barbecue dans notre parc. La journée a été une réussite pour les délinquants comme pour les visiteurs.

LA RÉALITÉ CORRECTIONNELLE

n°4

Gérer le risque, équilibrer les droits

Gérer le risque que présente chaque délinquant est au centre du mandat du Service correctionnel du Canada (SCC). La gestion du risque débute le jour où le délinquant est condamné à une peine de ressort fédéral pour se poursuivre jusqu'à la date d'expiration de son mandat.

Une fois que le délinquant est dans la collectivité, il s'agit de lui fournir des services qui permettront de continuer d'appliquer le plan de gestion du risque élaboré dans l'établissement. Quand on aide un délinquant à réintégrer la société, il est très important de prendre en considération l'évaluation de son cas et le plan de réinsertion sociale établi pour lui.

Dans l'exercice de ses fonctions, le SCC doit tenir compte des craintes sur le plan de la sécurité et des droits de nombreux groupes, dont le grand public, les victimes d'actes criminels, les employés du SCC et même les délinquants. Tous ces gens ont des besoins et des droits précis qu'il faut soupeser. Parce que les délinquants ont droit à un traitement humain, le SCC est tenu, en vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, de recourir aux mesures le moins restrictives possible dans l'administration des peines.

Par ailleurs, d'autres groupes ont le droit d'être protégés contre les diverses menaces pour la sécurité que les délinquants peuvent représenter. La clé de l'équilibre est l'évaluation et la gestion du risque. Certains délinquants représentent un risque plus grand que d'autres; de plus, le potentiel de risque d'un délinquant peut changer avec le temps et selon les situations. De nombreux facteurs doivent intervenir dans l'évaluation du risque, par exemple le casier judiciaire du délinquant, ses attitudes, ses problèmes sociaux tels que alcoolisme, toxicomanie, violence familiale et sa volonté de changer.

Dès le prononcé de la sentence, le SCC commence à évaluer le risque et à se préparer pour le jour où le délinquant sera libéré. Les employés des services correctionnels communautaires obtiennent des renseignements sur les délinquants d'une foule de sources – la famille, la police, la cour, les victimes et d'autres membres du public. Ils poursuivent leur collecte de données pendant toute la durée de la peine d'incarcération et pendant la liberté sous condition. Ces renseignements aident le SCC à gérer le cas des délinquants pendant qu'ils sont sous garde, à déterminer s'ils sont prêts à être mis en liberté sous condition et à superviser et à soutenir ceux qui sont de retour dans la collectivité.

Les employés ont accès à une foule de conclusions de recherche sur les délinquants et à des méthodes d'analyse de pointe pour mesurer le risque. Ces méthodes, les renseignements aux dossiers et l'expérience et le jugement professionnels des employés sont autant d'éléments qui entrent en jeu. Ensemble, ils aident à déterminer la probabilité qu'une personne puisse réussir sa réinsertion sociale.

***Dès le prononcé
de la sentence,
le SCC commence
à évaluer le risque
et à se préparer pour
le jour où le délinquant
sera libéré.***

Mise en liberté

Mise en liberté provisoire

La *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* prévoit trois types de permission de sortir pour les délinquants incarcérés dans des établissements correctionnels : les **permissions de sortir sous surveillance**, les **permissions de sortir sans surveillance** et les **placements à l'extérieur**. On peut accorder une permission de sortir à un détenu lorsqu'on estime qu'une récidive de celui-ci pendant la sortie ne présentera pas un risque inacceptable pour la société. La permission de sortir doit également cadrer avec le plan correctionnel du détenu.

- **Permission de sortir sous surveillance** : Permission en vertu de laquelle un délinquant, seul ou au sein d'un groupe, s'absente de l'établissement, accompagné d'un ou de plusieurs agents.
- **Permission de sortir sans surveillance** : Autorisation accordée à un délinquant de s'absenter, pendant une période limitée, pour des raisons médicales, administratives, de compassion ou en vue d'un service à la collectivité, ou du perfectionnement personnel lié à sa réadaptation, ou pour lui permettre d'établir ou d'entretenir des rapports familiaux, notamment en ce qui touche ses responsabilités parentales.
- **Placement à l'extérieur** : Programme structuré de libération pour une période déterminée permettant aux détenus d'être employés en dehors du pénitencier à des travaux ou à des services à la collectivité. Ce genre de programme est mené sous la surveillance d'une personne – agent ou autre – ou d'un organisme habilités à cet effet par le directeur d'établissement.

Mise en liberté sous condition

La Commission nationale des libérations conditionnelles a le pouvoir exclusif d'octroyer deux autres formes de mise en liberté – la mise en semi-liberté et la libération conditionnelle totale – en se fondant sur les renseignements et les évaluations préparés par le personnel du Service correctionnel du Canada travaillant dans les établissements ou la collectivité. Avant d'accorder de telles mises en liberté, les membres de la Commission doivent être convaincus que le délinquant ne présentera pas un risque inacceptable pour la société et qu'il respectera des conditions déterminées.

Les types suivants de mise en liberté sous condition sont utilisés au Canada :

- **Mise en semi-liberté**
Elle permet au délinquant de participer de façon continue à des activités dans la collectivité. Normalement, le délinquant demeure dans un établissement correctionnel ou un établissement résidentiel communautaire. La semi-liberté sert également à préparer le délinquant à la libération conditionnelle totale ou à la libération d'office.
- **Libération conditionnelle totale**
Elle permet au délinquant de purger une partie de sa peine d'emprisonnement dans la collectivité. Le délinquant est alors placé sous surveillance et doit se conformer à des conditions visant à réduire le risque de récidive et à favoriser sa réinsertion sociale. Un délinquant en libération conditionnelle totale n'est pas tenu de retourner chaque soir dans un établissement, mais il doit se présenter régulièrement à un surveillant et, dans certains cas, à la police.

• Libération d'office

En vertu du régime de libération d'office, les délinquants condamnés à une peine de ressort fédéral – autre qu'une peine d'emprisonnement à perpétuité ou d'une durée indéterminée – ont le droit de purger le dernier tiers de leur peine dans la collectivité, en étant soumis à une surveillance et à des conditions semblables à celles auxquelles sont assujettis les délinquants en libération conditionnelle totale.

Les détenus qui sont libérés d'office sont donc des délinquants qui soit n'ont pas présenté de demande de libération conditionnelle, soit se sont vu refuser la libération conditionnelle totale. On peut décider de maintenir un délinquant en incarcération passé la date prévue pour sa libération d'office si l'on estime, au terme d'une audience, qu'il commettra vraisemblablement une infraction causant la mort ou un dommage grave à une autre personne, une infraction d'ordre sexuel à l'égard d'un enfant ou une infraction grave en matière de drogue.

• Mise en liberté à l'expiration de la peine

Il ne s'agit pas d'une mise en liberté sous condition, mais bien de la libération pleine et entière d'un délinquant qui a purgé la totalité de sa peine parce qu'il avait été jugé trop dangereux pour être retourné dans la société en vertu du régime de libération d'office. Il arrive également que des délinquants admissibles à la mise en liberté sous condition choisissent de rester en prison jusqu'à la fin de leur peine.

Service correctionnel du Canada
**OBJECTIFS CORPORATIFS, MESURES À PRENDRE ET
 RÉSULTATS MESURÉS DU SUCCÈS**
 (1998-1999 / 2000-2001)

PRIORITÉ	OBJECTIF
SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS	Mettre en oeuvre des normes et des pratiques en matière de sécurité qui assureront un environnement sûr pour l'interaction entre employés et délinquants et les efforts de réinsertion.
RÉINSERTION SOCIALE EN TOUTE SÉCURITÉ	Accroître considérablement le nombre de délinquants réintégrés en toute sécurité à la date d'admissibilité ou peu après.
DÉLINQUANTS AUTOCHTONES	Accroître de façon appréciable le nombre de délinquants autochtones qui réintègrent la société avec succès et en toute sécurité.
DÉLINQUANTES DU NIVEAU DE SÉCURITÉ MAXI- MALE ET AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX	Élaborer et mettre en oeuvre des stratégies appropriées sur le plan correctionnel pour la garde des délinquantes du niveau de sécurité maximale ou ayant des besoins spéciaux.
ENVIRONNEMENT SAIN	Promouvoir un environnement qui contribue à la santé physique et psychologique des délinquants, des employés et du grand public, ainsi qu'à la protection de l'environnement.
CAPACITÉ ET RENOUVELLE- MENT DE L'ORGANISME	Mettre en oeuvre des stratégies de ressources humaines qui favorisent l'apprentissage continu et le développement de notre main-d'oeuvre.
PARTENARIATS ET CONSULTATIONS	Élargir les partenariats, et promouvoir les consultations comme moyens d'atteindre nos objectifs plus efficacement et d'influencer l'élaboration de politiques en matière de justice pénale et l'appui du public à leur égard.
COMMUNICATION	Faire mieux comprendre le rôle du SCC dans la protection de la population par une réinsertion efficace.
MISSION ET MANDAT Politiques Responsabilité Technologie	Continuer d'appliquer notre Mission et notre mandat en visant l'excellence.